

# RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CELLULE D'ANIMATION DE L'AUSTREBERTHE

*Année 2017*

**Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec**  
116 Grand'Rue – 76 570 LIMESY – Tel : 02.32.94.00.74 – Fax : 02.32.94.00.78  
[www.smbvas.fr](http://www.smbvas.fr)

## SOMMAIRE

<b>1. PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. LE ROLE DE CHAQUE MEMBRE DE LA CELLULE D'ANIMATION .....</b>	<b>4</b>
<b>3. COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES .....</b>	<b>5</b>
<b>4. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU RISQUE.....</b>	<b>14</b>
<b>5. AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE.....</b>	<b>15</b>
<b>6. SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES, ALERTE ET GESTION DE CRISES.....</b>	<b>19</b>
<b>7. RISQUE INONDATION ET URBANISME .....</b>	<b>26</b>
<b>8. RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS .....</b>	<b>33</b>
<b>9. AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RURAL.....</b>	<b>35</b>
<b>10. COMMUNICATION, ECHANGES, GROUPES DE TRAVAIL .....</b>	<b>50</b>
<b>11. COORDINATION ET AUTRES .....</b>	<b>61</b>
<b>12. ANNEXES .....</b>	<b>63</b>

# 1. PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de dresser le bilan d'activité de l'année 2017 de la cellule d'animation du SMBVAS. Il a été co-rédigé par l'ensemble des membres de l'équipe et la secrétaire.

Les missions principales de cette cellule sont de mettre en œuvre les politiques suivantes :

- prévention des inondations,
- préservation de la qualité des milieux et de la ressource en eau,
- portage des politiques publiques du grand cycle de l'eau.

La cellule d'animation se compose :

- d'un poste de coordinateur (à temps complet – poste occupé par Mya BOUZID) ;
- d'un poste de chargé de mission ADTR « Aménagement Durable du Territoire Rural » (à temps complet – poste occupé par Alexandre ABIVEN) ;
- d'un poste de chargé de mission « volet urbain » (à temps complet - poste occupé par Aurélie BONAFOS jusqu'au 31 juillet puis par Camille GODEFROY à partir du 1er septembre) ;
- d'un poste de chargé de mission « gestion hydraulique des ruissellements et aménagement de zones humides » (à temps complet – poste occupé par Johann WATTIEZ) ;
- d'un poste de chargé de mission SAGE « Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux » en partage avec le SMBV Caux Seine (à temps partiel – poste occupé par Elena MARQUES) ;
- d'un poste de chargé de mission « culture du risque » (à temps complet – poste occupé par Louise VIEUSSENS) ;
- d'un poste d'assistante comptable (à temps complet – poste occupé par Nathalie FEVRIER) ;
- d'un poste de secrétaire partagé avec l'ASYBA (27 h hebdomadaires SMBVAS + 8 h hebdomadaire ASYBA)- poste occupé par Stéphanie BOULET).

Les postes sont subventionnés de la façon suivante (prévisions à fin décembre 2017) :

Financeurs	Postes subventionnés pour tout ou partie	Montant éligible pris en compte	Taux de subvention	Montant subvention prévu
AESN – Contrat d'animation	Coordination ADTR Gestion hydraulique Secrétariat	137 552	50 %	68 776 €
AESN - SAGE	Animation SAGE Forfait de fonctionnement	53 362 €	50 %	26 681 €
ETAT (PAPI)	Coordination Culture du risque	97 000 €	40 %	38 800 €
			<b>TOTAL</b>	<b>134 257 €</b>

Le syndicat fonctionne maintenant depuis 17 ans et maintient une activité toujours plus soutenue.

## 2. LE ROLE DE CHAQUE MEMBRE DE LA CELLULE D'ANIMATION

Les missions des 6 animateurs de la cellule d'animation sont les suivantes :

### **Missions du coordinateur :**

Sous l'autorité du Président, il effectue les missions suivantes :

- Elaborer le programme d'action du syndicat,
- Coordonner et animer l'ensemble des actions de l'équipe du syndicat,
- Suivre les actions du syndicat et veiller à leur bon déroulement d'un point de vue technique, administratif et financier notamment,
- Rechercher les partenaires financiers externes,
- Coordonner, animer et s'assurer de la mise en œuvre des contrats de partenariats tels que le « PAPI » (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) ou le contrat d'animation AESN,
- Mettre en place des outils de communication,
- Suivre certains projets : CERT, culture du risque, etc.

### **Missions du chargé de mission « volet urbain » :**

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- Conseiller les communes sur le volet pluvial des documents d'urbanisme et projets d'urbanisation (niveau technique, réglementaire, administratif notamment – gestion des eaux pluviales urbaines et prévention des inondations),
- Favoriser l'émergence des études et travaux réalisés par les communes pour la gestion des eaux pluviales urbaines et aider les communes sur leur suivi,
- Participer aux réflexions locales, départementales, etc.
- Organiser des sessions de formations et d'informations auprès des maires, de la population, et des différents acteurs de ce volet,
- Apporter une aide technique à la résolution de problèmes ponctuels,

### **Missions du chargé mission « Aménagement Durable du Territoire Rural » :**

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- Suivre les études prévues par le SMBVAS (étude globale d'efficacité des ouvrages, étude de rupture de barrages, etc.),
- Suivre la conception et les travaux prévus par le SMBVAS (4 ouvrages structurants, aménagements connexes aux travaux de l'autoroute A150, réhabilitation d'ouvrages, traitements de bétoires),
- Mettre en place le système d'instrumentation et de suivi du remplissage des ouvrages.
- Mener les travaux du programme de réhabilitation des mares (630 mares sur le territoire).
- Co-animer la politique agricole sur le Bassin d'Alimentation de Captage de Limésy en collaboration avec la Communauté de Communes Caux Austreberthe,
- Participer à différentes études, colloques et formations en lien avec les thématiques eau-sol-biodiversité,
- Participer au groupe restreint de la commission agricole de l'ASYBA (Association régionale des syndicats de bassin versant et structures assimilées).
- Superviser l'ensemble des actions du poste « Gestion hydraulique des ruissellement et aménagement des zones humides ».

### **Missions du chargé de mission « gestion hydraulique des ruissellements et aménagement de zones humides » :**

Sous la direction du chargé de mission ADTR, il effectue les missions suivantes :

- Suivre les études PCAHD (Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce),

- Négocier la mise en place des aménagements d'hydraulique douce suite aux études PCAHD,
- Suivre les travaux de réalisation des aménagements d'hydraulique douce,
- Emettre un avis sur les projets de retournement d'herbages dans le cadre de l'installation des Jeunes Agriculteurs,
- Assurer la surveillance et le suivi de l'entretien des ouvrages,
- Contractualiser avec des exploitants agricoles pour faire pâturer les ouvrages du syndicat,

**Missions du chargé de mission « Culture du Risque » :**

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- Appuyer les communes volontaires dans la réalisation de leurs Plans Communaux de Sauvegarde et la création de leurs Réserves Communales de Sécurité Civile : conseil, animation de la démarche et rédaction du document,
- Assurer le suivi des communes dont le Plan Communal de Sauvegarde a été réalisé et animer une dynamique territoriale : appui à la mise à jour, aide à l'organisation et l'animation de réunions publiques, appui dans la réalisation de supports de communication sur les Risques Majeurs pour les communes (bulletins communaux, affichage), organisation d'exercices,
- Mettre en œuvre la réalisation de diagnostics de vulnérabilités aux inondations des entreprises, du bâti public et des logements sociaux de la vallée
- Organiser des événements de sensibilisation des élus et du grand public sur les Risques Majeurs et la Culture du Risque,
- Coordonner le volet communication du Syndicat : production de plaquettes, communiqués de presse, communication web

**Missions du chargé mission SAGE :**

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- Assurer l'appui administratif et technique des activités de la commission locale de l'eau (CLE),
- Organiser et animer les réunions de pilotage et de travail,
- Préparer et suivre les études réalisées en interne et en externe dans le cadre de l'élaboration du SAGE,
- Préparer les marchés correspondants,
- Rédiger les différents documents du SAGE,
- Mettre en place les actions de communication et de sensibilisation,

Le détail des missions réalisées en 2017 est décrit dans les chapitres ci-après.

Le temps passé sur chaque mission est en annexe 1 et émane d'un suivi quotidien réalisé par chaque membre de l'équipe dans un tableau récapitulatif de l'activité par quart de journée.

### 3. COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le SMBVAS est une structure qui agit dans l'intérêt général sur un territoire hydrographique. Cela implique de se trouver à l'interface entre aménageurs/habitants de ce territoire et services de l'Etat.

Le SMBVAS est donc au service de l'Etat pour appliquer ses politiques. Cela se fait à différentes échelles dans le cadre de démarches complémentaires que sont :

- la mise en œuvre d'un appel à projet PAPI lancé par l'Etat Français et d'un contrat d'animation avec l'AESN,
- le suivi de l'ASYBA et son travail transversal,
- le portage d'une démarche d'élaboration de SAGE,
- le suivi des politiques de l'Etat : directive inondation, directive cadre sur l'eau, etc.

### **3.1. Coordination du PAPI 2**

La labellisation a été obtenue en septembre 2012 après passage en comité « Plan Seine ». Une importante révision à mi-parcours a été effectuée en 2017 impliquant les éléments suivants :

- Un programme allant jusqu'en 2019 (contre 2018 auparavant) ;
  - Un montant total passant de 2 710 000 à 3 300 000 euros HT ;
  - Le recentrage des actions sur 6 axes au lieu de 7 et 27 actions au lieu de 34.
- Les actions sont réparties sur les 6 axes suivants définis par le CCTP des PAPI d'octobre 2010 ainsi qu'un axe dit « 0 » dédié à l'animation :

- Axe 0 : animation du programme d'action
- Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : la surveillance et la prévision des crues
- Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise
- Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : le ralentissement des écoulements

Le financement à 40% de deux postes d'ingénieurs passera à partir de 2018 à 1 seul poste. Le suivi du PAPI consiste en l'organisation de 2 COPIL, le suivi des dossiers de demande de subvention et de la consommation des crédits, etc.

La coordinatrice a consacré 2 fois plus de temps à cette action qu'une année normale.

### **3.2. Coordination du contrat AESN**

Le SMBVAS a signé un contrat d'animation avec l'AESN depuis 2013. Ce contrat permet au SMBVAS de développer une politique cohérente de préservation de la ressource en eau et des milieux humides.

Ce contrat porte sur un ensemble d'actions lié aux différents défis identifiés par le Xème programme :

- Défi 1 : Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- Défi 2 : Diminuer les pollutions diffuses hors pesticides des milieux aquatiques
- Défi 5 - Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable
- Défi 6 - Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Défi 8 - Limiter et prévenir le risque inondation
- Levier 2 : Développer la gouvernance pour relever les défis
- Action transversale de communication et sensibilisation

Le suivi du contrat AESN en 2017 a consisté en l'organisation de deux comités de pilotage, le suivi des dossiers de demande de subvention et de la consommation des crédits, etc.

### **3.3. Le SAGE des 6 vallées**

L'année 2017 a été marquée par la rédaction de l'état initial. En parallèle d'autres actions ont été réalisées : réunions du bureau et commissions thématiques, collaboration et rédaction d'avis sur des projets du territoire, actions de communication et sensibilisation et la réalisation d'un stage sur les jardins partagés.

## ↳ Réunions du bureau



Actions réalisées par l'animatrice du SAGE : Convocation, proposition de l'ordre du jour, animation des réunions, préparation des documents.  
Le bureau s'est réuni à deux reprises en 2017 :

Date	Ordre du jour
09/03/2017	Nouvel arrêté de composition de la CLE Avis dossier loi sur l'eau : Projet Ferrero à Villers-Ecalles et Projet Flamare du SBVCS Avancement de l'état initial et organisation des commissions thématiques Stage : Recensement des jardins partagés, pratiques et propositions d'action. Montage du film et prises vidéo complémentaires Evènement autour de la première du film du SAGE Participation à la fête de la nature 2017 Journal du SAGE et actualisation du site internet Autres points d'actualité : friche SMEN, PPRE SIRAS Point financier et demande de subvention Planning 2017
4/12/2017	Présentation du rapport de l'Etat Initial : méthodologie et avancement. Date prochaine CLE et ordre du jour Envoi des documents aux membres de la CLE Actions réalisées en 2017 (hors état initial) Actions prévues en 2018

## ↳ Rédaction de l'état initial du SAGE

La rédaction de l'état initial ainsi que la réalisation de la cartographie associée ont été finalisés. La date de la CLE de validation de l'état initial du SAGE a été fixée au 1<sup>er</sup> février 2018.

Actions réalisées par l'animatrice du SAGE : Compilation et analyse de données, rédaction et cartographie sur SIG.

Ce document a demandé un investissement très important de l'animatrice mais également de toute l'équipe du SMBVAS. Le document finalisé compte plus de 200 pages et 50 cartes.

## ↳ Commissions thématiques

La rédaction du rapport de l'état initial a été réalisée en collaboration avec les commissions thématiques de la CLE. Elles se sont réunies 6 fois au total. D'autres réunions de travail ont été organisées en parallèle avec Marie Laure Giannetti, les techniciens rivière du territoire et certains chargés de mission de l'Agence de l'Eau. Au total, une trentaine de participants ont collaboré à la rédaction du document.

Commission thématique	Nombre de réunions
Ressource en eau	2

Inondation	2
Milieux aquatiques	2
Réunions DISE	2
Réunions à l'AESN	2

Actions réalisées par l'animatrice du SAGE : Convocation, animation des réunions, préparation des documents, intégration des remarques.

### Participation aux projets du territoire en cours et rédaction d'avis consultatifs

En 2017 le SAGE des 6 Vallées a été régulièrement associé à des projets importants en cours. L'animatrice du SAGE a été associée à différentes études et projets (participation à des réunions et rédaction d'avis consultatifs) : Etude SMEN, PPRE Austreberthe, LNPN, Projet d'extension de l'usine Ferrero...

Le SAGE a aussi été sollicité dans le cadre Dossier loi sur l'eau (Ferrero, Hydraulique douce SMBVCS, lotissement Sainte Austreberthe, autorisations d'épandage de plusieurs STEP...) ainsi que pour le programme actions du BAC de Limésy.

Actions réalisées par l'animatrice du SAGE : Prise de connaissance des dossiers, participation aux réunions, rédaction des avis.

### Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme du territoire

Après approbation d'un SAGE par le Préfet, les documents d'urbanisme se doivent d'être compatibles avec les objectifs fixés par ce premier. Afin d'anticiper cette mise en compatibilité, l'animatrice du SAGE participe à des réunions d'élaboration des documents d'urbanisme afin que les enjeux liés à l'eau soient pris en compte par les bureaux d'étude dès aujourd'hui.

Documents d'urbanisme suivis en 2017 : PLUi Yvetot, PLU Ecalles Alix.

Actions réalisées par l'animatrice du SAGE : Prise de connaissance des dossiers, participation aux réunions, rédaction des avis.

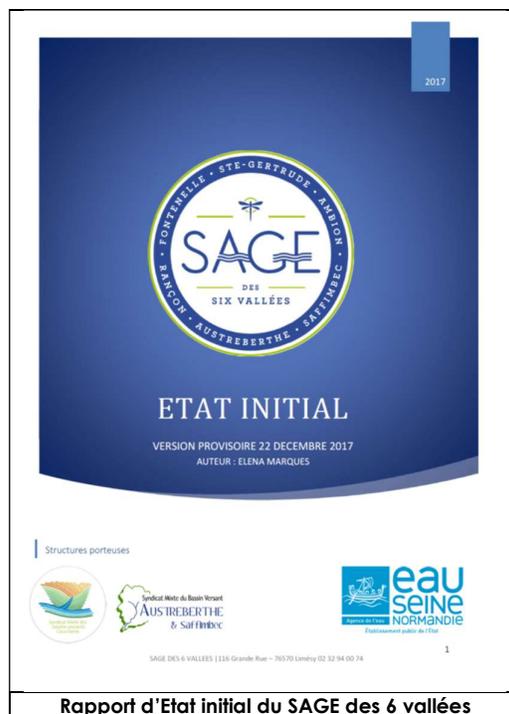
### Participation au comité sécheresse

Entre 2016 et 2017 il n'y a pas eu de recharge hivernale de la nappe. Le territoire du SAGE est situé dans la zone d'alerte n°6 « Caux Seine - Val des Noyers et Vallée de la Seine ». Le seuil d'alerte renforcée a été franchi pour les eaux souterraines et pour les eaux superficielles.

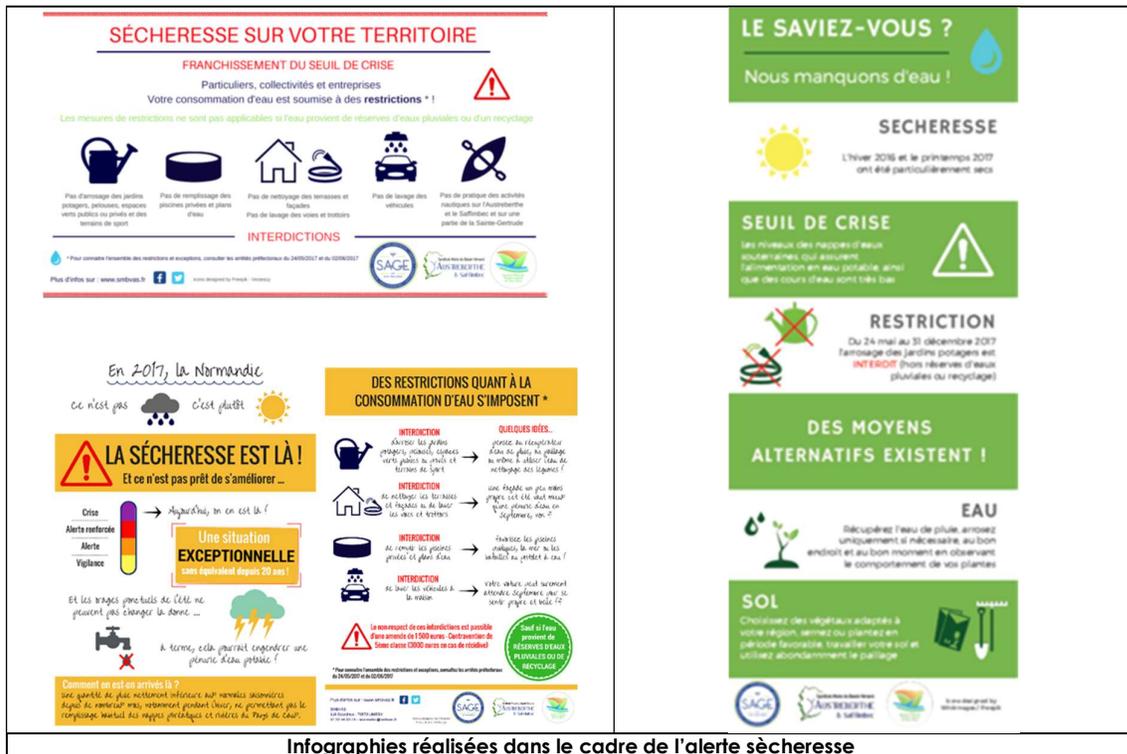
L'arrêté préfectoral a été signé le 2 août 2017. La sécheresse de 2017 a eu une période de retour 20 ans. Dans ce cadre les actions ci-dessous ont été menées :

- Participation à trois réunions du comité sécheresse ;
- Réalisation d'infographies grand public et transmission aux communes du SAGE et à la presse, communication sur les réseaux sociaux ;
- Réalisation et transmission d'une Infographie à destination des jardins collectifs.

Actions réalisées par l'animatrice du SAGE : Participation aux réunions, encadrement sur la réalisation des infographies.



Rapport d'Etat initial du SAGE des 6 vallées



Infographies réalisées dans le cadre de l'alerte sécheresse

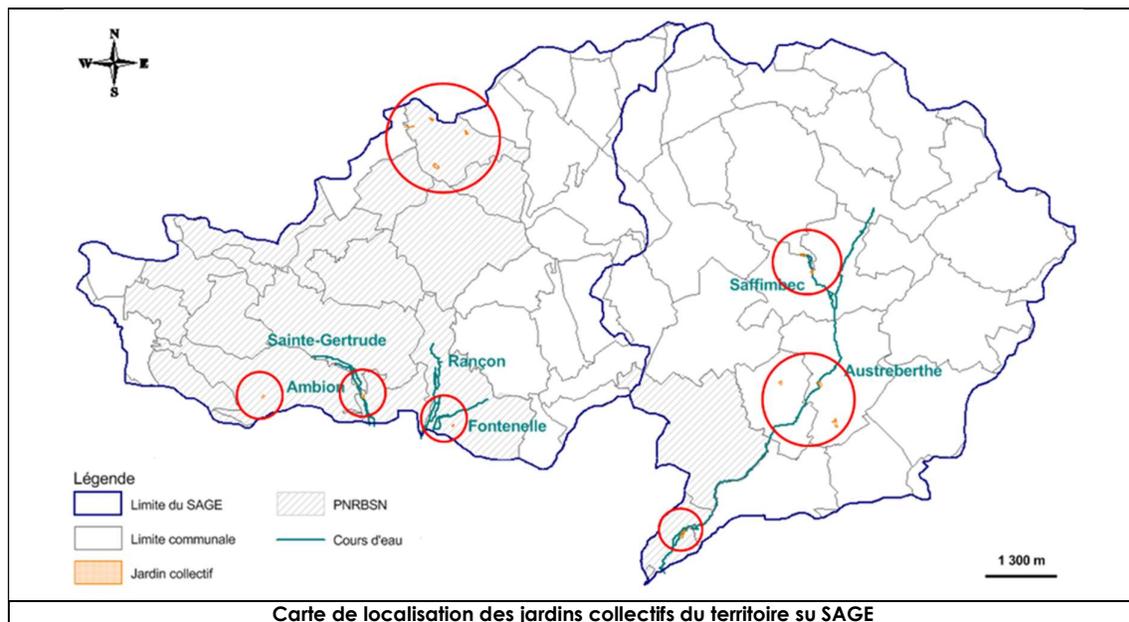


**Stage jardins partagés : Etat des lieux des jardins collectifs et réduction de leur impact sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Stagiaire : Camille Godefroy.**

L'objectif du stage était de :

- Recenser et cartographier les jardins collectifs. Le territoire du SAGE des 6 Vallées abrite 14 jardins collectifs sur un total de 9 communes. 500 jardiniers adhèrent à ces structures.
- Réaliser une enquête de terrain sur les pratiques et le type de gestion.
- Évaluer l'impact des pratiques. Sur les 14 jardins collectifs présents sur le territoire du SAGE des 6 vallées, 5 présentent un impact important, 3 un impact moyen et 6 ne présentent qu'un faible impact sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.
- Proposer un plan de sensibilisation et de communication pour améliorer ces pratiques. Des outils de communications ainsi que des conventions de « mise à disposition » type et un règlement type seront proposées aux communes en 2018.

Actions réalisées par l'animatrice du SAGE : Encadrement de la stagiaire, participations aux réunions du COPIEL.



### 🌿 Actions de communication auprès du grand public et des membres de la CLE

- 🌿 Montage du film « A l'école de l'eau ».

En 2016, le SAGE des 6 vallées a proposé une classe d'eau aux membres de la CLE. 5 journées thématiques ont ainsi été organisées et filmées. Il en a résulté le montage d'un film qui retrace le parcours des participants à la découverte des enjeux de la gestion de l'eau.

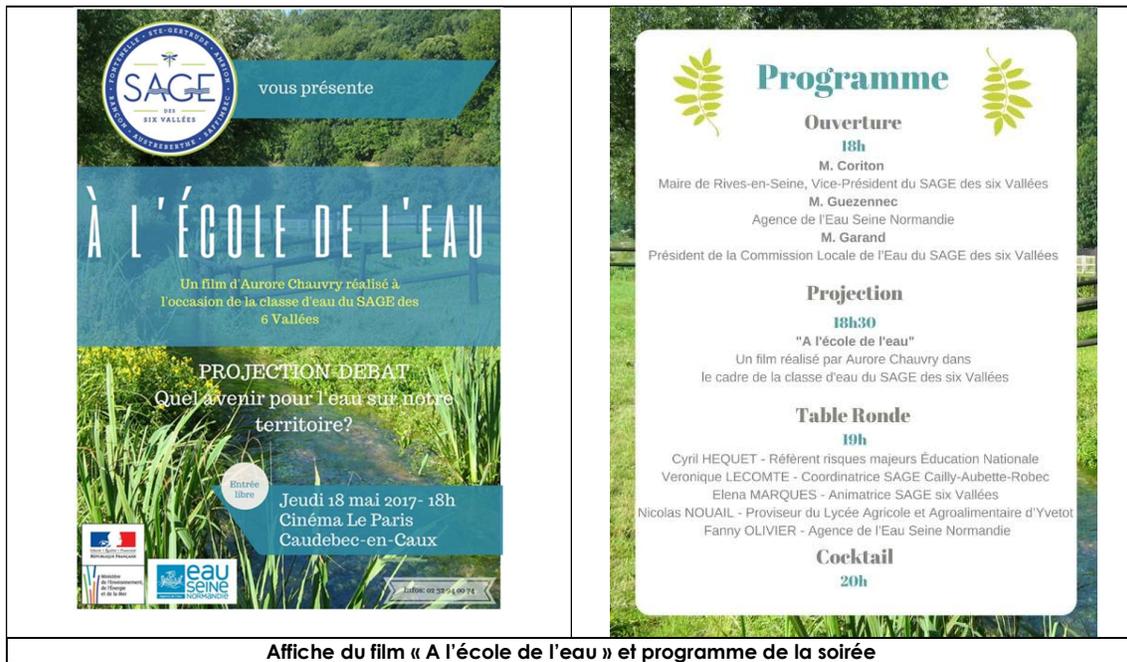
Actions réalisées par l'animatrice du SAGE : demande de subventions, encadrement du prestataire, participation à la conception des animations graphiques, visionnages, transmission de remarques.

- 🌿 Présentation au cinéma « Le Paris » de Rives-en-Seine : Projection-table ronde.

Le 18 mai 2017, lors de la semaine de la fête de la nature, au Cinéma Le Paris de Rives-en-Seine, a eu lieu la 1ère projection du film « A l'école de l'eau », réalisé par Aurore CHAUVRY. La projection a été suivie d'une table-ronde portant sur l'avenir de l'eau sur ce territoire et l'éducation et sensibilisation de tous, grand public, élus et professionnels. Une cinquantaine de personnes a assisté à l'événement.

Actions réalisées par l'animatrice du SAGE appuyé par l'équipe du SMBVAS : organisation logistique (réservation salle, traiteur, etc.), recherche des intervenants, recherche des thèmes à aborder lors de la table ronde, participation à la table ronde, actions de communications (création de l'affiche, communication sur les réseaux sociaux, communiqué de presse...)

Le film a ensuite été mis en ligne sur YouTube. Les différents chapitres ont été partagés sur les réseaux sociaux. Lien du film : <https://www.youtube.com/watch?v=-iQWUcgda30>



Affiche du film « A l'école de l'eau » et programme de la soirée



Article de presse concernant la première du film publié au Paris Normandie

🌿 Mise à jour du site internet et alimentation des réseaux sociaux.

Le site [www.smbvas.fr](http://www.smbvas.fr) abrite l'onglet dédié au SAGE des 6 Vallées (<http://www.smbvas.fr/le-sage-des-6-vallées>). Les rubriques dédiées au SAGE ainsi que les actualités ont été régulièrement mises à jour.

👉 **Participation au séminaire des animateurs SAGE au siège de l'Agence de l'Eau.**

Présentation de la classe d'eau et du film du SAGE lors du dernier séminaire des animateurs SAGE organisé par l'AESN le 12/10/2017.

### 3.4. L'ASYBA

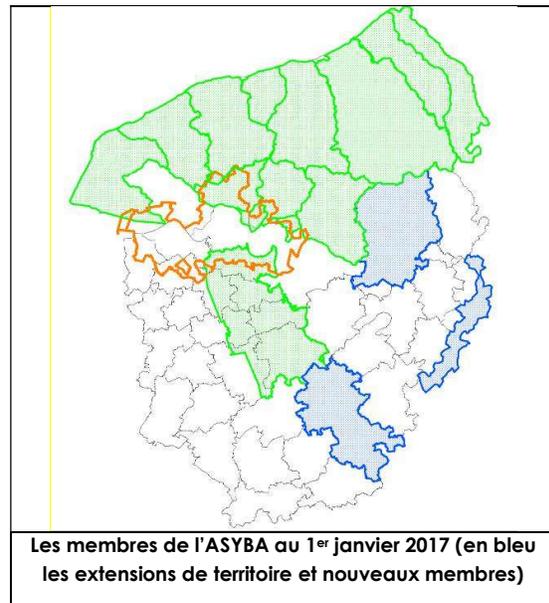
L'association Régionale des syndicats de bassins versants et structures assimilées (ASYBA) est une association loi 1901 qui a pour objet d'œuvrer sur les champs d'intervention thématiques du grand cycle de l'eau tels que :

- La gestion des ruissellements, de l'érosion et du risque d'inondation,
- La préservation de la ressource en eau et des milieux,
- L'animation des politiques publiques de l'eau.

Créée en 2012, l'ASYBA regroupe 18 membres répartis sur l'ensemble du territoire de l'Eure et de la Seine Maritime.

Voici l'essentiel des actions menées dans le cadre de l'ASYBA.

Elle compte une aide pour le secrétariat pour un équivalent d'1 journée par semaine.



Les membres de l'ASYBA au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (en bleu les extensions de territoire et nouveaux membres)

#### Communication et formation

Cette année, l'essentiel du travail de communication a consisté en la mise à jour des outils existants :

- Mise à jour du site internet (travail essentiellement mené par le syndicat de l'Arques)
- Mise à jour de la plaquette
- Mise à jour des trombinoscopes des animateurs de l'Eure et de Seine Maritime et des listings d'adresses
- Mise en forme d'une plaquette « rapport d'activité ».



Site internet de l'ASYBA avant

Après

#### **Gouvernance du grand cycle de l'eau**

- Organisation de réunions sur la GEMAPI
- Rédaction d'avis sur la SOCLE
- Participation aux réunions de la mission d'appui GEMAPI
- Participation aux réunions de la COPTATI,
- Participation active à l'émergence de l'ANEB (Association nationale des élus de bassin)
- Participation à l'inter-réseau « Rivières »
- Participation à des réunions GEMAPI en Seine Maritime et dans l'Eure

#### **Thématiques agricoles**

- Participation aux commissions sur les retournements d'herbages
- Portage des préoccupations des élus auprès de la DDTM

#### **Thématiques urbaines**

- Organisation d'une réunion d'animateurs urbains

#### **Rivières et zones humides**

- Réunions d'animateurs mares
- Organisation d'une journée de formation « mares »
- Lien avec le PRAM
- Organisation d'un séminaire « Rivières et zones humides » pour 2018

#### **Autres actions**

Réunions de bureaux, Assemblées générales, relai des informations techniques et politiques, lien entre les services de l'Etat, les financeurs et les structures de BV.

### **3.5. Le suivi des politiques de l'Etat**

Cette année encore, un important travail a été fourni par le SMBVAS pour participer à des démarches inscrites dans les politiques de l'Etat sur les thématiques qui nous concernent.

La rédaction du PAPI d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe aux côtés de la Métropole Rouen Normandie et la CASE sous le pilotage de l'Etat a été menée à bien. Ce nouveau PAPI sera complémentaire du notre sur le territoire de l'Austreberthe. Il incitera par ailleurs à généraliser à d'autres territoires des démarches que nous avons déjà lancées.

Participation aux comités de pilotage technique, finalisation de la programmation et analyse des rendus ont été au rendez-vous.

Des rencontres avec le Secrétaire général de la Préfecture de Seine Maritime, la Directrice de l'AESN à Nanterre, le Directeur de la DDTM et son adjoint, les élus du Département de Seine Maritime et ceux de la Région ont également permis d'échanger sur les politiques de l'eau et leur application sur le territoire de l'Austreberthe.

Le SMBVAS participe également aux réunions du CEPRI qui sont l'occasion d'échanger au plus haut niveau et d'anticiper les politiques à venir sur nos thématiques. Elles permettent également d'ajuster nos actions dans le cadre du PAPI grâce aux partages d'expériences.

Enfin, le syndicat a également été impliqué dans le suivi de l'étude de redéfinition des missions du SIDESA qui se sont déroulées tout au long de l'année 2017.

#### **Autres démarches**

- Participation à la rédaction de la plaquette de l'AESN « le SDAGE : l'essentiel »
- Participation à 3 réunions organisées par la DDTM sur la Gestion de crise

- Accueil d'étudiants réalisant un bilan des PAPI au niveau national
- Participation au CTPSE
- Accueil d'une équipe de recherche BRGM/IRSTEA pour la « cartographie des zones à risque de crue par ruissellement » (étude réalisée pour le compte de la DGPR au Ministère de l'environnement)
- Organisation de 2 visites des aménagements d'hydraulique douce : une pour l'AESN et une autre pour la DISE

### **3.6. Amélioration de la gouvernance / GEMAPI**

Plusieurs rencontres ont été organisées entre le SMBVAS et les EPCI concernés par la GEMAPI pour échanger sur les différents scénarios d'évolution de la gouvernance.

Ces rencontres ont nécessité la création de diaporamas, l'élaboration de scénarios, la rédaction de courriers, de notes techniques.

Une nouvelle organisation est en cours de mise en place mais aucun résultat tangible n'a pu être obtenu malgré l'énorme énergie déployée par les services du SMBVAS.

## **4. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU RISQUE**

### **4.1. Etude d'efficacité des ouvrages**

Afin de choisir une stratégie future en termes de ralentissement dynamique, le SMBVAS a souhaité évaluer, au travers de cette étude d'efficacité, le gain obtenu par les ouvrages existants combinés avec les zones d'expansion de crues créées par le SIRAS sur les ruissellements et les crues de rivières.

Cette étude devait aussi permettre d'envisager des scénarios d'aménagement de certains points singuliers (ponts, etc.) sur la rivière bloquant les écoulements et créant des phénomènes de sur-inondation.

En 2017, 3 chargés d'études se sont succédés au sein de Hydratec, ce qui n'a pas facilité l'achèvement de cette mission pour novembre 2017. En l'état nous sommes à la version 5 du rapport de phase 3, version qui comporte encore des erreurs manifestes et qui nécessite une reprise.

Un important travail de relecture et de contrôle a été mené par le SMBVAS remettant en question les résultats présentés en COPIL en 2017.

Néanmoins, nous devrions être en mesure de tirer de nombreux enseignements généraux qui feront l'objet en 2018 d'une communication spécifique pour les élus, les habitants du territoire et les partenaires techniques et financiers du syndicat.

### **4.2. Etude complémentaire de 4 sites**

Le syndicat a confié également à Hydratec le soin d'étudier et expertiser 3 ouvrages hydrauliques et le secteur du hameau du Bout de bas, afin de proposer des solutions pour en améliorer le fonctionnement hydraulique.

Les ouvrages concernés (SMA, PP2-7et S3) font l'objet de questionnements de la part des élus et du SMBVAS.

Comme pour l'étude efficacité ouvrages, la succession des 3 chargés d'études n'a pas facilité la bonne exécution de cette mission dans le temps escompté. Nous espérons la finaliser pour février 2018.

## 5. AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

### 5.1. Préparation à la gestion de crise

#### 🌿 Réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde

Depuis 2014, le SMBVAS s'est lancé dans une démarche d'appui aux communes dans l'élaboration de leurs Plans Communaux de Sauvegarde. En effet, les 31 communes du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec sont dans le périmètre d'un PPRI prescrit, en cours d'élaboration, et seront donc, à terme, dans l'obligation de réaliser ce document.

Entre 2014 et 2016, 19 communes ont terminé leur PCS, avec l'appui du SMBVAS.

En 2017, les communes de Blacqueville, Saint-Paër et Duclair ont terminé leur PCS avec l'appui du SMBVAS. Cette démarche s'est poursuivie, avec le démarrage de 2 nouveaux PCS sur les communes de Fresquiennes et Motteville, qui devraient être terminés au 1er semestre 2018.

La chargée de mission Culture du Risque a aussi démarré ce travail avec la commune de Saint Clair sur les Monts, sur le territoire voisin du bassin versant Caux Seine, par convention entre les deux structures.

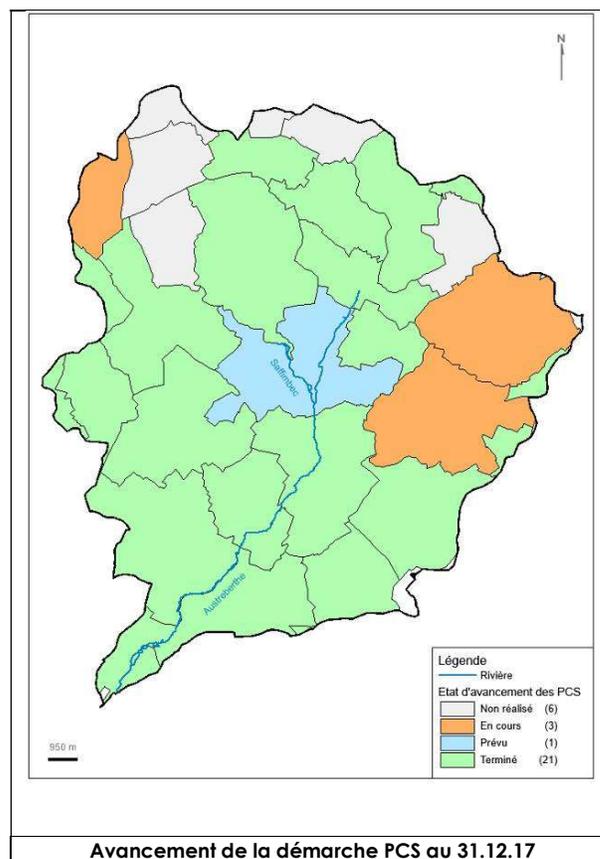
Au total, fin 2017, le territoire du SMBVAS compte 25 PCS réalisés (dont 3 en cours) sur 31 communes, dont 23 réalisés avec l'appui du SMBVAS.

Pour 2018, la réalisation de 2 PCS est déjà prévue : celui de la commune de Pavilly, qui réunit une grande partie des enjeux liés au risque inondation sur le territoire ; et la révision-élargissement du PCS de Fréville, devenu commune nouvelle de Saint-Martin de l'If en 2017. Chaque PCS a demandé 6 à 12 réunions de travail avec la commune, ainsi qu'un important travail de préparation de l'animation de la prochaine réunion, et de rédaction entre chaque réunion. De la même manière, la finalisation du PCS, une fois le travail avec la commune terminé demande, lui aussi, un travail conséquent de mise en page, cartographie, pagination, relecture et impression.

La chargée de mission Culture du Risque a, d'autre part, animé la présentation du PCS terminé aux Conseils Municipaux de 2 communes (Goupillières et Saint-Paër) et 1 réunion de présentation est prévue en Février 2018 (Duclair). Une réunion publique s'est tenue à Mesnil-Panneville, en mars, afin de présenter le PCS et les risques majeurs de la commune aux administrés.

Un exercice sur table a été organisé pour la commune de Saint-Paër, lors d'un Conseil Municipal exceptionnel, afin de montrer aux élus n'ayant pas participé à la construction du PCS tout l'intérêt du document dans une situation extraordinaire.

Au mois de Juillet, un rappel de mise à jour du PCS a été envoyé à toutes les communes dotées d'un PCS. Ce rappel était accompagné d'un document d'appui à la mise à jour, contenant les modifications récentes de la trame PCS, et des enseignements tirés des retours d'expérience d'autres communes qu'il paraissaient intéressant de généraliser. La trame du PCS a notamment été revue dans son intégralité pour y appliquer une nouvelle pagination,



par chapitre, permettant une mise à jour plus simple du PCS par les communes. Cette nouvelle pagination a été mise en œuvre pour les nouveaux PCS de 2017, ainsi que pour les communes en ayant fait la demande, comme celle de Limésy.



Profitez de l'été pour mettre à jour votre  
**Plan Communal de Sauvegarde**




**Vous avez réalisé votre PCS il y a un ou deux ans.  
Si cela n'a pas été fait, il est temps de vérifier qu'il est toujours à jour.**

**Quelques astuces**

- ❖ Remobilisez votre Comité de Pilotage pour vous répartir le travail
- ❖ Faites-en un moment agréable et convivial
- ❖ Profitez-en pour re-parcourir le document dont on oublie vite le contenu
- ❖ Mettez en situation votre équipe pour voir si les bons réflexes sont toujours là

**Les indispensables**

- ❖ Vérifiez votre annuaire de crise (numéros à jour, changements de poste ou d'adresse, etc.)
- ❖ Passez en revue votre liste des personnes vulnérables (modifications, ajouts, retraits)
- ❖ Actualisez vos listes d'habitations isolées et/ou d'habitations exposées aux risques
- ❖ Ajoutez à votre document les manques potentiels identifiés (suite à un retour d'expérience ou à un partage de bonnes pratiques avec une commune voisine) – Pour vous aider : Doc « MâJ » en PJ





**Le SMBVAS se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.**

**La fiche de mise à jour des PCS**

### **Création des Réserves Communales de Sécurité Civile**

Suite à la création en 2016 des 3 réserves communales de sécurité civile des communes de Limésy, Bouville et Croix-Mare, les communes ont organisé en 2017 des sessions de formations de leurs réservistes aux gestes de premiers secours (PSC1).

Au-delà de l'apport de connaissance pour les réservistes, ces formations permettent de créer une cohésion de groupe et un sentiment d'appartenance fort.

La commune d'Eslettes, volontaire pour créer une Réserve de Sécurité Civile sur sa commune, a souhaité reporter sa mise en œuvre pour 2018.

### **Création du Club PCS de l'Austreberthe**

Après plus de 3 ans de travail à l'élaboration des PCS du territoire, c'est une vraie dynamique qui s'est créée sur le bassin versant de l'Austreberthe. Les élus et agents des communes qui ont travaillé à l'élaboration de ces documents sont, de fait, sensibilisés aux thématiques liées à la gestion des risques et des crises. En témoigne leur participation accrue aux exercices annuels organisés par la Préfecture.

Aussi, afin de maintenir une dynamique à l'échelle du territoire, et de continuer à sensibiliser les élus de ces communes, le SMBVAS a créé en 2017 le « Club PCS de l'Austreberthe ». L'objectif de ce Club est multiple : (1) Maintenir une dynamique à l'échelle du territoire ; (2) Permettre aux élus et agents des communes membres de monter en compétences sur les risques majeurs et la gestion de crise ; (3) Favoriser les échanges de bonnes pratiques entre commune.

Ce club a 2 outils :

- Des cafés-débats, organisés 2 fois par an sur une thématique spécifique, avec l'intervention d'un acteur de la sécurité civile et/ou le témoignage d'une commune.

- Un accès privé à des ressources et un forum en ligne, permettant aux communes d'échanger entre elles sur les thèmes qui les questionnent, et d'avoir accès à un certain nombre de documents règlementaires ou de complément sur les risques majeurs et la gestion de crise. Le lancement du Club PCS s'est fait lors du 1er Café-débat en mars 2017. Ce café-débat a porté sur l'alerte à la population, avec la participation du SIRACED-PC et le témoignage de la commune de Saint-Pierre de Varengeville sur son automate d'appel. 11 communes sur les 20 invitées ont participé. Le 2ème café-débat, en décembre 2017, a porté sur l'organisation d'une simulation de cellule de crise (voir paragraphe exercice). 13 communes ont participé, en tant qu'observatrices ou actrices. Ces deux cafés-débat ont rencontré un vrai succès, tant sur la qualité que sur la quantité des échanges et partages entre les communes. Ils seront donc reconduits sur 2018, sur de nouvelles thématiques.

Le forum en ligne, lui, a nettement moins bien fonctionné. Comme l'équipe l'avait anticipé, le forum n'est pas un outil couramment utilisé par les élus et agents du territoire. Rares sont les communes qui se sont inscrites. Aussi, il a été décidé de fermer la partie forum, et de ne conserver que la partie espace de ressources.

### Exercices de Sécurité Civile

Suite à l'exercice préfectoral de décembre 2016, le SMBVAS a organisé, en Janvier 2017, un débriefing avec les 10 communes du territoire participantes, et les 4 observateurs du SMBVAS répartis dans les communes actrices. Ce retour d'expérience a permis d'identifier des bonnes pratiques à généraliser pour les communes, et des mises à jour des PCS communaux.

En 2017, le SMBVAS a organisé son propre exercice de sécurité civile, lors du 2ème café-débat du Club PCS, avec l'appui du SIRACED-PC.

A la différence de l'exercice départemental annuel, cet exercice avait lieu dans un lieu neutre, et a réuni 1 à 2 élus ou agents de chaque commune pour participer à la cellule de crise ou à l'observation. Afin que le plus grand nombre de communes puisse participer, 2 sessions d'exercices ont été prévues, les 7 et 14 décembre. 13 communes ont participé. L'animation de l'exercice a été réalisée par des agents du SMBVAS et du SIRACED-PC.

Le principe de cet exercice cadre était de simuler une cellule de crise lors d'une vigilance Rouge Pluie/Inondations, sur une commune du territoire. Les participants ont été répartis en deux groupes : les acteurs et les observateurs. Cette mise en situation a permis aux participants d'identifier les difficultés de l'animation d'une cellule de crise, et du travail dans un collectif. Les PCS à disposition des acteurs pendant l'exercice ont été très utilisés. Les échanges et discussions ont été fournis dans le débriefing à chaud de l'exercice, réunissant équipe d'animation, observateurs et acteurs.

Suite à cet exercice, un retour d'expérience à froid a été transmis aux communes participantes, en vue d'identifier des pistes d'amélioration de la trame de PCS, mais aussi l'organisation et le scénario de l'exercice proposé par le SMBVAS. Une fiche réflexe « Animer une cellule de crise » a été proposée au SIRACED-PC, et aux communes.

## **5.2. Diagnostics de vulnérabilité du bâti**

Les deux démarches de réduction de la vulnérabilité engagées en 2016 se sont poursuivies en 2017.

### **Vulnérabilité des entreprises**

Concernant les entreprises, en plus des 5 diagnostics réalisés en Décembre 2016 et Janvier 2017, deux nouveaux diagnostics ont été menées en Septembre 2017, sur 2 cafés-restaurants à Pavilly et Villers-Ecalles, par nos prestataires RISQUE ET TERRITOIRE/LAPREV. Leur identification s'est faite suite à l'organisation en Juin 2017 d'un petit déjeuner « Entreprises et Inondations », organisé à Pavilly, en partenariat avec la CCI et la CMA. Malgré cet investissement tripartite, près de 400 invitations envoyées et un créneau horaire adapté, il est apparu une nouvelle fois complexe de mobiliser les entreprises du territoire sur cette thématique.

### **Vulnérabilité du bâti public**

Côté bâti communal, le rendu du diagnostic et les préconisations ont été présentées par la chargée de mission Culture du Risque à la commune de Sainte-Austreberthe en Conseil Municipal, en Janvier 2017. Ensuite, c'est la commune de Pavilly qui s'est portée volontaire pour réaliser le diagnostic de vulnérabilité aux inondations de 2 bâtiments communaux : sa salle polyvalente, et le bâtiment où est entreposé le matériel de ses services techniques, tous deux en zone inondable ruissellement et débordement. Les 2 visites réalisées par le prestataire SAFEGE ont eu lieu en Décembre 2017. Le rapport de diagnostic ainsi que les préconisations doivent être rendues en Janvier 2018.

### **Vulnérabilité du bâti privé – bailleurs sociaux**

Une troisième opération a été initiée en 2017, à destination des bailleurs sociaux du territoire. En effet, de par leur gestion d'un patrimoine existant, les bailleurs ont prévu des projets de réhabilitation ou d'agrandissement de leur parc locatif. Ainsi, ils représentent une opportunité de se situer en amont d'un projet, et de réaliser des diagnostics qui seront pris en compte dans la phase « travaux ». Aussi, les 10 bailleurs du territoire ont été contactés par la chargée de mission Culture du Risque, afin d'identifier avec eux, leur patrimoine sur notre territoire situé en zone inondable, ainsi que leurs projets de travaux dans les années à venir. Deux des plus gros propriétaires du territoire ont été rencontrés (en plus de LOGEAL avec qui une démarche avait déjà été initiée l'année dernière) : LOGISEINE et Habitat 76.

En octobre 2017, un premier bâtiment appartenant à Logiseine, mais géré par la mairie de Barentin, une Résidence Personnes Agées, a été diagnostiquée par notre prestataire RISQUE ET TERRITOIRE/LAPREV, dans le cadre de travaux de réhabilitation et d'agrandissement prévus en 2018. Les résultats du diagnostic et les préconisations ont été présentées lors d'une réunion avec LOGISEINE début décembre. Sur la même période, le prestataire a réalisé les diagnostics de 3 bâtiments supplémentaires de Logiseine, sur les communes de Barentin (RDC et parking en habitat collectif), et de Villers-Ecalles (maisons indépendantes). Les rapports et résultats seront présentés fin Janvier 2018.

## 6. SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES, ALERTE ET GESTION DE CRISES.

### 6.1. Surveillance des ouvrages

#### Suivi réglementaire des ouvrages

Les arrêtés d'autorisation de réalisation des ouvrages au titre du code de l'environnement ainsi que la DUP prescrivent dans le cadre de l'exploitation des ouvrages de faire une visite technique trimestrielle.

En 2017, 3 visites ont été réalisées. Ces visites consistent à réaliser un diagnostic visuel complet de l'ouvrage afin de repérer les anomalies (état de la végétation, tenue des remblais, état des canalisations, apparition de bêtes, etc.). Pour chaque ouvrage une fiche technique de visite est remplie. La visite dure environ 45 minutes par ouvrage. Cette visite permet également de vérifier l'entretien des ouvrages réalisé par une entreprise mandatée pour les zones qui ne sont pas pâturées.

Suite à ces visites, des travaux de réparations ont souvent été engagés.

#### Amélioration du potentiel écologique du patrimoine du syndicat - Plan de gestion des haies et des fascines

Un important travail a été mené pour établir un diagnostic des fascines et des haies du syndicat qui limitent l'envasement des ouvrages. Celles-ci sont implantées sur 25 sites et représentent 338 ml de fascine et 1734 ml de haies.

L'objectif du diagnostic était d'identifier :

- si la fascine ou la haie remplissait toujours son objectif de protection de l'ouvrage
- si elle était en bon état sanitaire et écologique,
- si elle pouvait être améliorée.





**A gauche, reliquat d'une fascine de 10 ans. Les arbres sont trop serrés pour leur permettre de pousser, affaiblissement et apparition de maladie, etc.  
Solution : à droite : reprise du fagot et conservation d'un pieux vivant pied de saule tous les 4m et conduite en têtard**

### 🌿 Traitement des bétaires

Sur les 45 ouvrages de gestion du risque inondation, nous comptabilisons 17 bétaires qui se sont ouvertes depuis leur création. 4 bétaires ont été priorisées car constituant le plus gros danger pour nos ouvrages. Une étude préalable aux travaux a été lancée.

L'année 2017 a consisté à missionner le BET IMSRN pour la réalisation d'une mission de type G5 d'investigation géotechnique. Cette mission est accomplie.

Compte tenu de la complexité des opérations, il nous a été suggéré de demander un accompagnement d'experts du BRGM. Nous sommes dans l'attente d'un partenariat avec cet organisme sous l'égide de l'AESN pour redémarrer la phase d'étude préalable aux travaux.

### 🌿 Suivi de l'entretien

En 2017, le SMBVAS est propriétaire d'un patrimoine d'environ 42 ha répartis sur 61 sites sur le bassin versant de l'Austreberthe

Ce patrimoine est constitué :

- 🌿 De 48 ouvrages hydrauliques en service (bassins, barrages, fossés, talus) dont la fonction est de ralentir les ruissellements et/ou de limiter les dégâts en cas d'évènements pluvieux importants. Ils sont réalisés en terre et sont enherbés. Un ouvrage de fuite en béton permet d'assurer la vidange de l'ouvrage en 24 heures environ. Des surverses sont aménagées sur la plupart de ces ouvrages, et sont souvent renforcées à l'aide de matelas réno (cages grillagées remplies de cailloux). Enfin, ces ouvrages peuvent être accompagnés, à l'amont, de plantations type fascines, haies denses pour limiter l'envasement de l'ouvrage ou de l'intégrer au paysage. Les principales caractéristiques des ouvrages et leur localisation figurent dans ce dossier.
- 🌿 Du site mémorial de l'impasse du Glu destiné à la sensibilisation du grand public sur les inondations à Saint Paër.
- 🌿 Du CERT (Centre Eau Risque et Territoire), dans une zone humide en voie de requalification sur les bords de la rivière Austreberthe, (futurs locaux du syndicat) - ancienne route de Villers Ecalles.
- 🌿 Une prairie inondable à réaliser sur la commune de Barentin (proximité de la Chapelle St Hélier)
- 🌿 10 futurs aménagements connexes liés à l'aménagement foncier de l'A150 qui restent à réaliser.

De plus, le SMBVAS gère, pour le compte d'ALBEA, concessionnaire de l'autoroute A150, la zone humide et les espaces verts situés sous le viaduc.

Dans le cadre de sa politique de valorisation des ouvrages, l'action du SMBVAS a permis, sur la période 2007-2016, de rendre pâturable 36 ha (80% du parcellaire) en conventionnant avec des privés/agriculteurs (moutons, vaches, poney, valorisation en foin, etc.).

Pour les 8 ha restant non valorisés et les 2 kms de haies/fascines répartis sur plus de 41 sites, le syndicat a lancé une consultation d'entreprises en 2016 pour un marché d'entretien d'une durée de 2 ans. Ce marché a été attribué à « Au service du jardin ».

En 2017, nous avons de nouveau observé des vols de matériels (portail herbager, fil électrique). Il a été réalisé le graissage de l'ensemble des vannes des ouvrages. Une réflexion est en cours pour un investissement de cadenas suite à la destruction malheureuse de ces derniers.

Une réflexion est menée pour 2018 pour réaliser les petits travaux de réparation de maçonnerie des ouvrages de fuite.

### Surveillance par temps de pluie

Pendant et après les évènements pluvieux importants (de plus de 20 millimètres dans les 24 dernières heures), le syndicat se rend sur les ouvrages de régulation afin de vérifier que ceux-ci fonctionnent correctement (débit de fuite non bouché, etc.). Une fiche de visite spécifique est renseignée et permet en parallèle d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des aménagements.

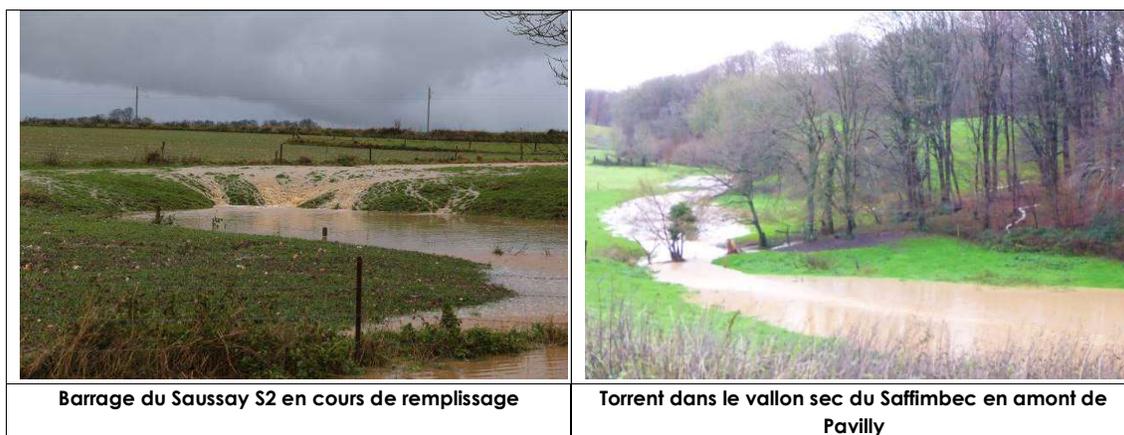
Ces visites sont réalisées en interne par l'équipe du syndicat.

Les données pluviométriques sont obtenues en interrogeant les propriétaires de pluviomètres ou de pluviographes du bassin versant (DREAL, SIRAS, particuliers) et le nouveau système fonctionnel mis en place par le SMBVAS sur 2 barrages.

Contrairement à 2015 et 2016, et malgré la sécheresse, 2017 a été une année remarquable pour ses ruissellements d'hiver qui ressemblent aux évènements de décembre 2011 (cycle de 6 ans ?).

2 tournées restreintes des ouvrages ont été réalisées les 7 février et 12 septembre et 1 tournée générale a été réalisée le 11 décembre suite à un cumul de 33mm en 2 jours et une situation saturée des sols. Les  $\frac{3}{4}$  des ouvrages étaient entre 0 et 50% de leur capacité. 1 seul ouvrage a surversé

Quelques photos de l'évènement du 11 décembre 2017 :





**Sur un barrage à Mesnil-Panneville**

L'échelle graduée (dite limnimétrique) permet de préciser la hauteur d'eau, tandis que l'échelle colorée verte-jaune-orange et rouge permet de connaître la capacité de stockage (vert/jaune 50% du volume, jaune/orange 80%, orange/rouge ouvrage qui déborde...)



**Le président du syndicat sur le barrage Pav01 à Pavilly en début de surverse.**

Au fond on voit que l'eau est au niveau de la couleur rouge sur l'échelle colorée : c'est le débordement. La quasi-totalité de l'impluvium amont de ce barrage est constitué de parcelles de cultures conduites en sans labour. Seul ce barrage a surversé. Est-ce que le sans labour génère plus d'eau et moins d'érosion ?



**Le mémorial de l'impasse du Glu avec le torrent en arrière-plan**



**Après la crue, l'équipe du syndicat a enlevé les embâcles sur 3 barrages (branches, pailles, déchets flottants...)**

### 📍 Problèmes importants sur 3 barrages.

Le suivi des ouvrages est important pour repérer des dysfonctionnements. Ainsi, 2 sites ont fait l'objet de démarches particulières de surveillance cette année.

Un troisième ouvrage à Saint-Paër, présente une problématique en amont qui concerne indirectement l'ouvrage



#### **Barrage PP2-12 à Pissy Poville,**

En aval du barrage de 12 000 m<sup>3</sup>, un propriétaire a supprimé une digue d'accompagnement des eaux de surverse, censée protéger la voie SNCF Paris – Le Havre contre les inondations, afin d'agrandir son jardin.

Intervention du syndicat, auprès de Police de l'eau, réseau SNCF..., travaux en partie repris par le propriétaire. Le risque est toujours présent car ce talus réalisé en urgence n'a pas été fait selon les règles de l'art.



#### **Barrage Bv\_02 à Bouville**

Suite à une demande d'avis de destruction d'herbage en amont de notre ouvrage, le SMBVAS a émis un avis négatif demandant à ce que l'herbage soit maintenu dans la zone inondable et le long de l'axe de ruissellement. L'avis n'a pas été respecté par l'exploitant.

Suite à un orage important en septembre, une coulée de boue a provoqué l'envasement de l'ouvrage sur une épaisseur de près de 40cm. Contentieux en cours



**Barrage SP01 à Saint Paër**

Effondrement voirie RD63 qui est sur un Périmètre de protection satellite du captage de Duclair. Un réseau dense de bétoires est présent en amont et en aval de la route.  
Enjeux complexes inondation, eau potable et sécurité routière...

## 6.2. Gestion de crise / Alerte

Le syndicat souhaite avoir une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant et souhaite faciliter la surveillance des ouvrages en cas d'évènements pluvieux importants (obligation réglementaire). Par ailleurs, le syndicat est en train d'amorcer une réflexion autour d'une politique d'alerte et de gestion de crise.

Afin de remplir ces objectifs le SMBVAS a équipé deux ouvrages en instruments de mesure. En 2013, deux ouvrages (MP-03-4 et Si-Sa-10-3) ont ainsi été équipés avec l'entreprise CNS :

- d'un pluviographe,
- de deux capteurs de débit,
- de deux capteurs de pression,
- d'un dispositif de supervision à minima pour rapatrier les données et pouvoir les consulter en temps réel.

Pour rappel, les appareils de mesures ont présentés de manière récurrente des dysfonctionnements et n'ont pas permis à la collectivité d'avoir une confiance absolue dans ces dispositifs. Les principaux problèmes techniques ont été les suivants :

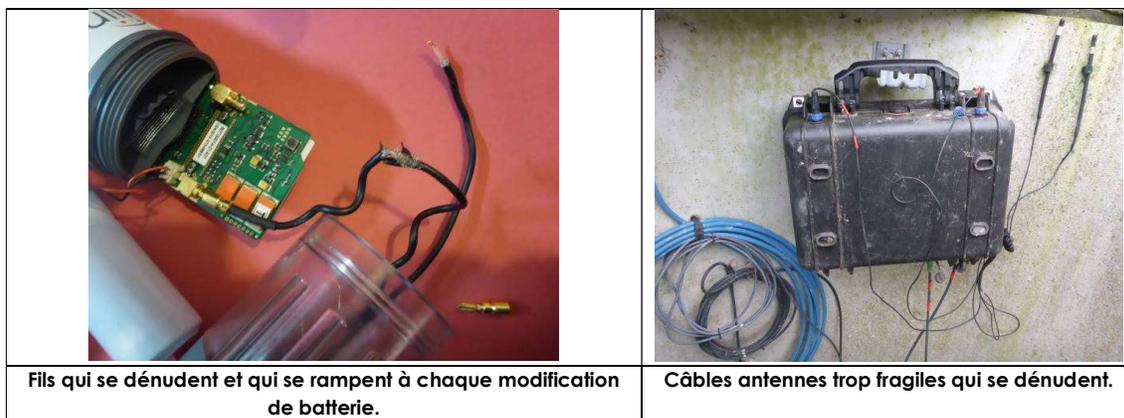
- Multiplicité des batteries des appareils et difficulté dans la surveillance de leur état,
- Dysfonctionnement dans les logiciels de calcul de pluviométries,
- Manque de professionnalisme de l'entreprise chargée de la maintenance (CNS instrumentation),
- Echelle de mesure à maxima qui se colmatent.

L'année 2017 a été la dernière année de contrat de maintenance avec CNS avec toujours des péripéties :

- Malette d'instrumentation obsolète qui a dû être changée,
- Antenne GSM obsolète,
- Problème de mise à jour du logiciel,
- Problème de calibrage du pluviomètre.

De ce fait, nous avons mis fin au contrat de CNS. Nous avons pris attache de l'entreprise IJLNUS qui développe ces outils d'instrumentation et nous travaillons depuis octobre en direct avec eux.

Sur cette fin d'année, nous avons constaté pour un évènement pluvieux le bon fonctionnement de l'ensemble du matériel. A voir pour 2018...



### 📍 Installation d'échelle colorée et limnimétrique

Compte tenu de la nécessité d'équiper les ouvrages de système d'alerte et de mesure, nous avons installé des échelles colorées sur 4 sites et des échelles limnimétriques sur 12 sites.



### 📍 Elaboration d'un Plan de Gestion des Ouvrages en situation exceptionnelle

Afin d'améliorer et de cadrer la gestion de crise du SMBVAS, la Chargée de mission Culture du Risque a poursuivi son travail de création d'un Plan de Gestion des Ouvrages. Il s'agit de recenser les documents et procédures existantes au SMBVAS, de les analyser et de créer un outil unique, format classeur, de gestion de crise. Ce plan traitera, entre autres, la pré-alerte, l'alerte et la tournée générale des ouvrages, la communication et la post-crise. Un annuaire de crise et des annexes (cartes, fiches réflexes) viendront l'alimenter. Ce document a pour objectif de fonctionner comme une boîte à outil et doit permettre à l'équipe du SMBVAS d'être à même de réagir face à un évènement perturbant en toutes circonstances.

En 2017, l'inventaire des moyens techniques ainsi que l'achat du matériel manquant a été réalisé, permettant d'équiper les 2 véhicules du Syndicat de manière permanente. Une partie des fiches actions, notamment Secrétariat, pré-alerte et communication, ont été rédigées.

La Chargée de mission Culture du Risque a aussi participé à un COPIL, coordonné par l'AREAS, pour créer une fiche de synthèse post-crue unique partagée à l'échelle départementale. L'objectif de ce document est d'identifier tous éléments à collecter suite à un événement d'ampleur, afin de pouvoir caractériser l'évènement (quantitatif, qualitatif), d'identifier ses conséquences, et de permettre une amélioration. La fiche créée par l'AREAS suite à la réunion du COPIL a été intégrée au Plan de Gestion des Ouvrages.

## 7. RISQUE INONDATION ET URBANISME

Pour mémoire, de la même manière que le volet agricole s'adresse aux aménageurs du territoire que sont les agriculteurs, le volet urbain s'oriente vers les aménageurs urbains publics ou privés.

Le bassin versant de l'Austreberthe, de par sa proximité avec Rouen, a une urbanisation assez importante concentrée dans les fonds de vallées. 1 200 habitations environ ont déjà été inondées, ce qui touche presque 10% de la population du bassin versant.

Le travail d'un stagiaire, accueilli au sein du syndicat en 2009 sur l'évolution de l'occupation du sol ces 30 dernières années, révèle que les constructions ont augmenté de 60% sur le bassin versant, soit une construction tous les deux jours de 1973 à 2008.

Une mise à jour de l'occupation du sol du territoire est actuellement en cours de réalisation par l'animatrice du volet urbain afin d'acquérir des connaissances sur l'évolution de l'occupation du sol depuis 2009.

En effet, l'imperméabilisation des sols se poursuit rapidement et il est plus que nécessaire de s'assurer que cette dernière sera « compensée » avec un minimum d'impact afin que la situation ne se dégrade pas dans les zones où aucun ouvrage n'a été réalisé et que les ouvrages ne perdent pas de leur efficacité dans les zones où ces derniers ont été réalisés.

Par le biais d'un appui aux 31 communes, l'animatrice du volet urbain veille à ce que les nouvelles constructions n'aggravent pas la situation existante par rapport aux ruissellements et à ce que de nouvelles constructions inondables ne soient pas réalisées.

Ce volet est né il y a environ 13 ans et fait l'objet d'un temps plein au sein du SMBVAS.

Le volet urbain propose une intervention auprès des communes à 3 niveaux :

- en donnant un avis technique sur la gestion des eaux pluviales prévue pour les nouveaux projets de construction et leur caractère potentiellement inondable ;
- en aidant au lancement et au suivi des schémas de gestion des eaux pluviales ;
- en aidant à la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme et les schémas de cohérence territoriale.

En 2017, le volet urbain a fait l'objet d'un changement d'animatrice en cours d'année en raison d'une mise en disponibilité d'un an de l'animatrice titulaire du poste.

### 7.1. Avis technique sur les projets de construction

#### Principes de base

Dans le but de ne pas aggraver la situation, l'animatrice du volet urbain propose une aide aux maires pour donner un avis sur la gestion des eaux pluviales des projets de construction. Le volet urbain tente, par cette action, de responsabiliser les aménageurs du territoire sur la gestion des eaux pluviales de leurs projets.

Tout d'abord, s'il existe une réglementation à ce sujet dans les PLU des communes (Art.4 : limitation des rejets pour certains secteurs, dimensionnements, etc.), et/ou dans le zonage d'assainissement pluvial communal, l'animatrice du volet urbain veille à ce qu'elle soit

respectée. De même, sur les trois communes de la Métropole, l'animatrice du volet urbain veille à ce que le règlement d'assainissement de la Métropole soit appliqué.

Si aucune réglementation ne cadre la gestion des eaux pluviales, le volet urbain se base sur le principe de non aggravation.

L'avis donné par le SMBVAS est techniquement cadré grâce aux documents produits par un groupe de travail mis en place par la DISE depuis fin 2002 (participation des services de l'Etat, de l'AREAS et de deux syndicats de bassins versants : SBV Caux-Seine et SMBVAS) et actualisés en 2013 :

- une plaquette destinée aux aménageurs, rassemblant les préconisations sur la gestion des eaux pluviales de projets supérieurs à 1 ha ou de plus de 3 lots ;
- un guide abordant les aspects techniques de la gestion des eaux pluviales plus en détails ;
- une doctrine spécifique sur l'infiltration des eaux pluviales urbaines destinée aux instructeurs de la Police de l'Eau.

Cette Doctrine départementale cadrant l'Infiltration des eaux pluviales urbaines, élaborée par un groupe de travail piloté par la DISE (auquel le SMBVAS a participé), a été finalisée en 2013.

Les principes de cette Doctrine sont les suivants :

- le choix de l'infiltration est à considérer en fonction de la place disponible dans le projet d'aménagement (plus la surface d'infiltration sera importante, plus l'ouvrage de gestion des eaux pluviales sera fonctionnel),
- une attention particulière doit être portée par l'aménageur à la qualité des tests d'infiltration à réaliser en amont, ainsi qu'à la préservation de l'infiltration durant le chantier (tassement par les engins de chantiers).

En complément, une plaquette validée par l'AREAS et la Police de l'eau sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle a également été réalisée par le SMBVAS en 2007.

#### **Changement en 2015, poursuivi en 2016 et 2017 : projets transmis pour avis par les Services instructeurs Urbanisme des intercommunalités**

Pour rappel, en 2015, les modalités d'instruction des nouveaux projets urbains au titre du Code de l'Urbanisme ont totalement changé par rapport aux années précédentes. Ainsi, toutes les Communautés de Communes de notre territoire ainsi que la Métropole Rouen Normandie, ont créé leur propre Service instructeur :

- Métropole Rouen Normandie pour les communes de Duclair, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Varengeville ;
- Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin pour les communes d'Anceaumeville, Eslettes, Fresquiennes, Pissy-Pôville, Roumare et Sierville ;
- Communauté de Communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville pour les communes de Ancretiéville-Saint-Victor, Butot, Hugleville-en-Caux, Motteville et Saint-Martin-aux-Arbres
- Communauté de Communes Caux Austreberthe pour les communes de Barentin, Blacqueville, Bouville, Emanville, Goupillières, Limésy, Pavilly, Sainte-Austreberthe et Villers-Ecalles ;
- Communauté de Communes de la région d'Yvetot pour les communes de Croix-Mare, Saint Martin de l'If et Mesnil-Panneville ;
- Communauté de Communes Terroir de Caux pour Saint-Ouen-du-Breuil ;
- Le Bureau des Autorisations d'Urbanisme de Rouen pour les communes d'Auzouville-l'Esneval, Cideville, Ectot-l'Auber et Le Saussay.

Dans ce contexte, le SMBVAS est parti du principe de proposer un partenariat aux nouveaux instructeurs au titre du Code de l'Urbanisme, afin d'être consulté sur les nouveaux projets urbains.

Pour rappel, en 2015, le Président, accompagné de l'animatrice du volet urbain, a validé un partenariat avec le service instructeur de la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, aujourd'hui Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin. La Communauté de Communes Caux Austreberthe avait pour sa part refusé ce type de partenariat.

En 2016, ce partenariat a été validé avec la Métropole de Rouen, au niveau du service Instruction Urbanisme. Le syndicat avait aussi entamé un travail pour éviter les doublons entre son avis technique et l'avis du Service Assainissement de la Métropole au niveau du Service Instructeur. Il est nécessaire que le syndicat puisse faire part de son avis directement au Service Assainissement, avant que celui-ci ne réponde au Service Instructeur.

D'autre part, en parallèle du cadrage des nouveaux projets urbains du bassin versant au titre du Code de l'Urbanisme, le syndicat suit aussi la procédure appliquée au titre du Code de l'Environnement. Pour les projets supérieurs à 1 ha, le SMBVAS est partenaire de la Police de l'Eau. Ainsi, des dossiers urbains ont été transmis pour avis par la Police de l'Eau dans le cadre de l'instruction au titre du Code de l'Environnement).

Il apparaît nécessaire en 2018, de réaffirmer ce partenariat avec l'ensemble des services instructeurs du territoire.

## Bilan 2017

Au total en 2017, l'animatrice du volet urbain a épaulé les communes du bassin versant sur **56 projets urbains (62 en 2016)**.

Ces projets se répartissent de la manière suivante :

- 31 projets « importants » (20 en 2016), dont : 14 lotissements, 11 projets agricoles, 4 projets industriels (dont un sur un site d'environ 2 hectares pour l'entreprise Ferrero, situé en zone inondable par débordement de la rivière), un projet d'école ainsi qu'un projet de cabinet médical.
- 24 projets de maisons individuelles ainsi qu'un projet de charreterie.

Il est à noter que l'animatrice du volet urbain a été sollicitée sur 6 dossiers Loi sur l'eau relatifs à certains de ces projets.

Concernant les lotissements, on peut souligner les éléments suivants :

Nous constatons que tous les lotissements importants prévoient aujourd'hui un ouvrage de gestion des eaux pluviales sans exception. De plus, le dimensionnement centennal est aujourd'hui assimilé par tous les aménageurs du territoire.

Plusieurs projets cités ci-dessus ont à nouveau en 2017 fait l'objet d'échanges techniques amont aux instructions entre les communes, les aménageurs et le SMBVAS. Pour rappel, cela permet d'être plus efficace et constructif pour la prise en compte d'un éventuel risque inondation, et pour la gestion des eaux pluviales à prévoir.

Enfin, comme en 2016, pour plusieurs petits lotissements, l'animatrice a eu à suivre la gestion des eaux pluviales sur chaque lot à bâtir, aucune vision globale n'ayant été prévue par les aménageurs à l'échelle des lotissements (bassin collectif...). Ceci pose plusieurs problèmes : le contrôle des chantiers individuels sur chaque lot par l'animatrice a systématiquement révélé des erreurs de réalisation (sous-dimensionnement des tranchées drainantes, absence de géotextile...) ; de plus, cette activité est très chronophage pour l'animation du syndicat.

## Difficultés rencontrées

- En ce qui concerne le territoire de la Communauté de Communes Caux Austreberthe (composé de 9 communes sur les 31 du bassin versant, dont les deux plus importantes), elle n'a pas souhaité poursuivre le partenariat mis en place entre le SMBVAS et le BAU les années précédentes.

De ce fait, bien que la majorité des communes envoie directement ses dossiers au syndicat, le territoire subit donc depuis 2013 une forte régression concernant la concertation sur l'urbanisation.

- L'absence totale de transversalité entre le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement, et donc entre les deux procédures, a régulièrement montré les limites de la méthode encore en 2017, comme cela était déjà le cas les années précédentes.

Pour rappel, dans les faits, l'avis du SMBVAS au titre du Code de l'Environnement peut être sollicité alors que le Service Instructeur a donné un avis favorable au titre du Code de l'Urbanisme et que le chantier est déjà lancé voir terminé. Ce problème majeur tend heureusement à s'atténuer.

Le SMBVAS a demandé que ce problème de fond soit soulevé dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Rouen Louviers Austreberthe, émanant de la Directive Inondation.

## **7.2. Incitation à la réalisation et aide au suivi des schémas d'assainissement pluviaux**

### Principes de base

Sur le bassin versant de l'Austreberthe, la compétence « eaux pluviales urbaines » est restée communale sauf pour les 3 communes de la Métropole de Rouen Normandie (Duclair, Saint-Paër et Saint-Pierre-de-Varengeville). Chaque commune gère donc cette compétence de façon indépendante.

Le SMBVAS incite fortement les communes à se doter d'un schéma de gestion des eaux pluviales (SGEP). Aussi appelé schéma d'assainissement pluvial communal ou intercommunal, il a pour but d'établir un diagnostic sur la situation existante en termes de gestion des eaux pluviales notamment les dysfonctionnements, pour ensuite prévoir des aménagements afin d'y remédier. Les propositions peuvent également aider à améliorer la situation en prévoyant notamment la régulation des eaux pluviales urbaines en sortie de zone urbanisée.

D'autre part, cette étude indique si les zones urbanisées et à urbaniser sont raccordables au réseau pluvial existant sur la commune et donne des éléments de dimensionnement pour les systèmes de gestion des eaux pluviales des futures constructions, toujours dans le but de ne pas aggraver la situation. C'est l'objectif de la dernière phase du schéma pluvial appelée « zonage » qui est une étape obligatoire mais qui reste rarement faite de façon satisfaisante en Seine-Maritime.

Sur ces deux premiers points, il serait intéressant que les bureaux d'études proposent différents scénarios permettant à terme de limiter le nombre d'ouvrages hydrauliques qui seront à gérer : en effet, chaque lotissement fait un bassin, voire plusieurs bassins, aujourd'hui. Le nombre d'ouvrages potentiellement mal conçus, mal réalisés, ou mal entretenus (et donc au final ne fonctionnant pas correctement) va être rapidement très important. Une réflexion d'ensemble, par quartier par exemple, avec un ouvrage unique pour différents secteurs (déjà urbanisés et/ou à urbaniser) permettrait de réduire le nombre d'ouvrages. Ce principe a été discuté en 2010 dans le cadre de la réflexion sur le guide départemental pour ce type d'étude (voir ci-dessous).

Enfin, ce schéma est également couramment utilisé pour réaliser la carte du risque inondation, carte utilisée par la suite dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Ces études sont des bases indispensables pour gérer correctement les eaux pluviales sur la commune. Elles permettent ensuite de donner les éléments adaptés à intégrer dans des documents réglementaires locaux (PLU / Zonage notamment).

Le volet urbain a donc pour mission d'inciter les communes à la réalisation de schémas pluviaux et de les aider à suivre les études. Son conseil est cadré par un guide départemental réactualisé en 2011 (dans le cadre d'un groupe de travail auquel a participé le syndicat, avec l'AREAS notamment), donnant les grands principes du contenu du cahier des charges d'une telle étude. Ce guide est donc à adapter au contexte de la commune concernée, notamment en fonction de sa taille.

## **Bilan 2017**

De même qu'en 2016, aucun schéma pluvial n'a été lancé en 2017.

Deux communes semblent nécessiter l'élaboration de ce type d'étude : St-Pierre-de-Varengewille et St-Paër. On peut noter par exemple que le PLU en vigueur sur St Pierre de Varengewille, ainsi le PLU intercommunal à venir sur la Métropole de Rouen, vont ouvrir des territoires à une nouvelle urbanisation conséquente. Le SMBVAS n'a pas encore rencontré la Métropole à ce sujet, rencontre qui devra être organisée en 2018.

Par ailleurs, le faible taux de nouveaux schémas pluviaux est également dû à la suppression des aides du Département de Seine Maritime en ce qui concerne les travaux d'amélioration des dispositifs de gestion des eaux pluviales, ce que nous regrettons. De ce fait, les communes ne voient plus l'intérêt de l'étude malgré tous les apports cités plus haut.

A l'horizon 2020, l'application de la Loi NOTRE entrainera un transfert de la compétence Assainissement pluvial vers les EPCI. Ceci pourra être un levier pour favoriser l'émergence de schémas pluviaux, en allégeant le coût pour les communes, ainsi que le portage de ces études, assez lourds pour une commune seule.

Par contre, l'appui technique des syndicats de bassin versant, formés techniquement à cette problématique, dépendra de la volonté de ces structures.

## **7.3. Aide sur le volet hydraulique des documents d'urbanisme**

### **Principes de base**

L'animatrice du volet urbain a aussi pour rôle d'aider les communes à une meilleure prise en compte du risque d'inondation et de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme. L'objectif est d'obtenir des outils réglementaires pour limiter les nouvelles constructions inondables, ainsi que les conséquences de l'urbanisation sur les inondations. Les documents d'urbanisme sont l'un des outils à utiliser en ce sens.

Concernant la prise en compte du risque inondation, des cartes ont été élaborées en 2016 dans le cadre du PPRI Austreberthe porté par les Services de l'Etat. Un travail d'analyse et un regard critique de ces cartes provisoires est à faire pour les intégrer aux zonages des PLU et cartes communales, en collaboration avec la DDTM, tant que le PPRI n'est pas approuvé.

Concernant la gestion des eaux pluviales, le travail sur les documents d'urbanisme est capital dans la mesure où, si la gestion des eaux pluviales est correctement exigée dans un document de type PLU, elle devient incontestable et « fait loi ».

Pour rappel, la « doctrine » pour la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme, élaborée par le groupe de travail « pluvial urbain » piloté par la DISE en 2011, sert de base à ce travail d'animation afin d'intégrer aux règlements des futurs PLU du département des règles relatives à la gestion des eaux pluviales (en particuliers dans l'article 4 des PLU).

Par ailleurs, le réflexe par les communes d'associer le syndicat à l'élaboration de leur document d'urbanisme est l'un des objectifs de la Charte de partenariat entre le syndicat et les communes élaborée en 2014.

## Bilan 2017

En 2017, l'animatrice du volet urbain a été sollicité par deux communes pour le suivi de l'élaboration de leur document d'urbanisme : la commune de Mesnil-Panneville pour la révision de sa carte communale ainsi que la commune de Motteville pour l'élaboration de son PLU.

Associer le SMBVAS n'est pas encore systématique pour les communes du territoire. En effet, trois autres communes ont réalisé un PLU ou ont effectué une révision de leur PLU sans associer le SMBVAS sur l'année 2017, ce que nous regrettons.

Le syndicat a également été associé à l'élaboration de deux PLUi : le PLUi de la communauté de communes de la région d'Yvetot et le PLUi de la Métropole de Rouen.

La question des cartes d'aléa inondation du PPRI en cours se pose pour chaque Document d'Urbanisme en cours d'élaboration : en effet, le SMBVAS propose à chaque fois un échange technique entre les Bilans hydrologiques communaux éventuellement existants, et les cartes provisoires PPRI, de nombreuses différences non-justifiées (par le PPRI) existant encore aujourd'hui.

## **7.4. Application de la Charte sur le volet urbain**

L'appui aux communes pour que les projets urbains gèrent leurs eaux pluviales sans aggraver la situation reste plus efficace et mieux accepté quand le maire associe directement le SMBVAS en amont des diverses instructions.

Pour rappel, en 2014, la Charte de partenariat intitulée Risque inondation et Urbanisme, élaborée par le syndicat et destinée aux communes, qui propose un service opérationnel de la part du SMBVAS construit notamment sur le principe de la concertation amont pour le suivi des nouveaux projets de construction, a été signée.

En 2017, certaines communes ont donc effectivement associé le SMBVAS en amont de projets urbains, mais on constate que malgré cette Charte, cela reste rare. Ceci est notamment dû au fait que beaucoup de Maires ont changé lors des élections, postérieures à la cérémonie de signature de la Charte. Il serait donc nécessaire de mettre de nouveau en place cette charte avec les communes ayant subi des changements d'élus et de rappeler les principes de cette dernière à l'ensemble des communes du territoire.

## **7.5. Suivi du PPRI**

Le SMBVAS et l'ensemble des élus du territoire ont une forte attente vis-à-vis du PPRI qui, prescrit en 2001, devait apporter un certain nombre de réponses en termes de risque inondation sur le territoire.

La démarche d'élaboration du PPRI est relancée depuis 2011.

En 2017, des réponses ont été transmises au syndicat suite aux remarques formulées durant la phase de cartographie des aléas, ainsi que des cartes actualisées par commune, proposées par la DDTM pour les Porter à connaissance obligatoires des Documents d'Urbanisme. La Métropole de Rouen et le SMBVAS se sont réunis car les questions techniques de fond restent sans réponses, et les deux partenaires ont élaboré un message commun sur cette phase du PPRi.

De plus, des échanges ont été menés avec 3 communes du territoire afin d'identifier les questions qui se posent encore sur la cartographie du risque. Ce travail a fait l'objet d'un courrier co-signé mairie/SMBVAS à destination de la DDTM.

## **7.6. Suivi du projet d'Autoroute A 150 et du projet de voie ferrée LNPN**

### **7.6.1 Construction de l'autoroute**

En 2017 cette action a consisté essentiellement à des réunions de concertation pour la co-gestion avec ALBEA de la zone humide attenante au site du CERT :

- Supervision de l'entretien de la zone humide avec 2 fauches + export par an,
- Test de mise en œuvre d'une bâche pour éradication de la renouée du japon en bord de berge de l'Austreberthe,
- Opération « adopte un saule/ un aulne » ; gestion de la saulée/aulnaie envahissante et amorce de fermeture du milieu
- Réflexion de mise en pâturage extensif du milieu et enjeu TVB

Par ailleurs, l'animateur ADTR fait partie du comité scientifique et technique de suivi de l'A150 qui a pour but de suivre les mesures mises en œuvre par le concessionnaire autoroutier sur le plan de la biodiversité et des milieux naturels. Il n'y a pas eu de comité scientifique cette année.

### **7.6.2 Aménagement foncier**

Dans le cadre de la procédure de l'aménagement foncier, l'année 2017 est marquée par l'entretien de 6,5 hectares répartis sur 10 nouveaux sites. Ces parcelles ont été intégrées dans le marché d'entretien du patrimoine du syndicat. Les démarches de signatures des actes notariés et de demandes de subvention ont également été menées.

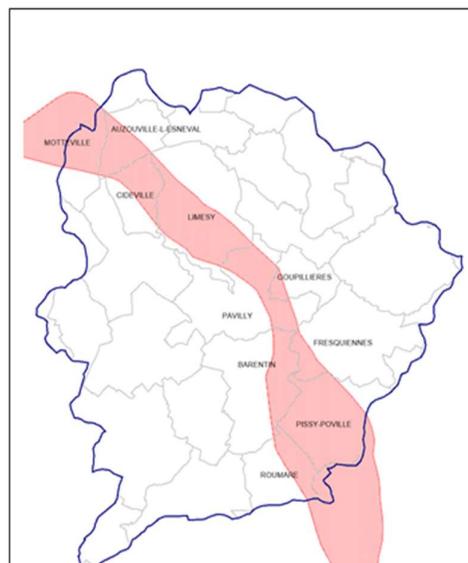
Ouvrage MP\_15 : certaines parcelles remembrées ont fait l'objet de travaux de type mise en place de clôture. Au niveau d'une future bande enherbée du syndicat, l'exploitant nous a sollicité pour convenir de l'emplacement de la clôture mitoyenne (0.5 jour pour recaler les bornes sur 300 m).

### 7.6.3 Suivi du nouveau projet de voie ferrée Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN)

Le SMBVAS a été invité aux réunions de concertations techniques autour du projet de voie ferrée Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN), porté par SNCF Réseau : 2 ateliers ont eu lieu en 2017.

En 2017, le syndicat a conclu par courrier auprès de SNCF qu'il était impossible de valider les éléments présentés en concertation. Notamment, le critère Inondation, dans l'évaluation de l'impact de 3 tracés potentiels, est incomplet.

Le choix final du fuseau est intervenu en septembre 2017 et portera préjudice à la partie Nord du territoire de l'Austreberthe. Notre demande de réutiliser la ligne existante n'a pas été retenue à notre grand regret.



## 8. RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

### 8.1. Création d'ouvrages

Les travaux principaux en 2017 ont concerné le secteur du **Hameau Saint Antoine** à Mesnil Panneville (ouvrage MP 11/MP03).

Ces travaux ont débuté en octobre de 2016 et ont eu pour objectif la réalisation d'un ensemble de talus/noues, fossés de 1 km de long pour dévier les eaux de ruissellement vers un ouvrage du syndicat (MP\_01) afin de diminuer la vulnérabilité de ce hameau.

L'essentiel des terrassements a été fait fin 2016. En 2017, nous avons réalisé des reprises de stabilisation de talus, d'enherbement, la création de passages à gué et la pose de clôture. Il reste pour 2018 le confortement du talus par des techniques de plantation d'arbustes type noisetier, saule, bouleau car la technique du matelas géo-coco s'est avérée non adaptée ainsi que la plantation des arbres et arbustes pour constituer des haies hydrauliques et paysagères.

Lors de l'épisode pluvieux du 11 décembre 2017, cette nouvelle réalisation a permis de diminuer de façon importante la vulnérabilité du hameau face aux inondations.

Par ailleurs, l'ouvrage MP 01 vers lequel nous avons dévié les eaux était soumis à un très fort envasement provenant des parcelles de culture souvent plantées en pommes de terre situées en amont de l'ouvrage.

Le SMBVAS n'avait jamais pu obtenir des exploitants la mise en place d'hydraulique douce pour éviter ce départ de terres ou l'acquisition du talweg. Grâce à l'aménagement foncier, le SMBVAS a pu acquérir une bande de terre en amont et y a réalisé une noue enherbée : c'est l'ouvrage MP\_03.

Pour réaliser l'aménagement **MP\_11/MP\_03**, les étapes ont été les suivantes :

- Réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre phase PRO ANTEA,

- Concertation avec la commune pour le choix de la réalisation d'un fossé de transfert au lieu d'une canalisation
- Elaboration du DCE, consultation des entreprises, choix de l'entreprise, négociation avec ALBEA pour le foncier,
- Suivi des travaux à l'automne 2016.
- Réception des terrassements en 2017
- Reprises et enherbement en 2017
- Plantation des haies en 2018



Travaux Fossé MP\_11 de 1 à 3m de profondeur et remplissage du fossé lors de la crue du 11/12/17. Effondrement latéral à reprendre



Travaux de réalisation de la noue MP\_03 de 20m de large pour guider les eaux vers notre ouvrage en limitant l'érosion, et mise en fonctionnement de la noue lors de la crue du 11/12/17

## 8.2. Contentieux relatif à l'opération St Héliier Tranche 1

Des malfaçons ont été constatées par le SMBVAS sur l'ouvrage PP2-12. Suite à ce constat, le SMBVAS a remis en doute la conformité de l'ensemble de la tranche 1 de l'opération « St Héliier ». Il a donc été décidé par le SMBVAS de lancer une procédure de contentieux en 2012 à l'encontre de l'entreprise de travaux VALERIAN, du cabinet géotechnique IMSRN et du maître d'œuvre SEEN pour malfaçons et oublis de pièces essentielles de l'ouvrage dont :

- Une clé d'étanchéité qui avait été préconisée par le géotechnicien en amont du barrage PP 2-12 et qui n'a pas été réalisée,
- Malfaçons dans la pose des canalisations de vidange.

L'année 2017 a été consacrée au suivi du recours en plein contentieux étant donné qu'aucune concertation à l'amiable n'a été obtenue avec les parties.

**Grâce à notre travail, le rapporteur public a conclu au préjudice du SMBVAS et à la responsabilité des sociétés SEEN, Valérian et IMSRN. Le jugement sera mis en délibéré en 2018.**

## 9. AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RURAL

L'objectif de ce volet est d'amener l'ensemble du monde rural (agriculteurs et propriétaires) à intégrer les problèmes d'érosion et de ruissellement dans la gestion de leurs terres, en plus des autres considérations environnementales, agronomiques, économiques, etc.

Deux objectifs ont été fixés :

- cibler les actions d'animation sur les secteurs qui seront définis comme « prioritaires » ou « sensibles » afin de faire émerger des comportements ou des projets permettant de réduire les phénomènes de ruissellements et/ou d'érosion ;
- défendre le principe de non aggravation sur l'ensemble du bassin versant comme cela est fait sur le volet urbain et obtenir des comportements réflexes du type « j'aggrave donc je compense ».

Ce travail s'inscrit sur le long terme et en même temps est en permanence soumis à des changements, notamment de politique agricole, qui peuvent presque réduire à néant les efforts faits. Le syndicat reste inquiet de l'évolution du territoire agricole et la situation a plutôt tendance à s'aggraver.

Pour mémoire, le travail d'un stagiaire au sein du SMBVAS en 2009 portant sur l'évolution de l'occupation des sols des trente dernières années a notamment montré une disparition de 40% des prairies sur le bassin versant de l'Austreberthe. Les difficultés rencontrées par les éleveurs ne présagent rien de bon concernant le maintien des prairies restantes.

Plusieurs outils sont déjà à la disposition des agriculteurs, en fonction des problèmes rencontrés : travail sur les pratiques culturales, réflexion sur le parcellaire, petits aménagements hydrauliques, etc. Le syndicat s'appuie entre autres dans cette démarche sur l'AREAS.

### 9.1. Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce et animation sur le BAC de Limésy

#### Etude PCAHD du Saffimbec

Pour rappel, en début d'année 2014, le SMBVAS avait missionné la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime pour mener à bien l'étude PCAHD du Saffimbec, qui englobe le BAC de Limésy et une partie du périmètre de l'aménagement foncier de l'A150.

Une étude a été menée sur 7 communes afin d'identifier les problèmes d'érosion, de ruissellement provenant des parcelles agricoles et d'apporter des propositions d'aménagements en conséquence qui tiennent également compte des objectifs en termes de préservation de la ressource en eau souterraine.

En 2016 les résultats ont été présentés aux agriculteurs et aux communes.

L'année 2017 a consisté à finaliser les rapports papiers, transmission aux membres du COPIL et mise à jour du SIG du syndicat en fonction des nouvelles propositions.

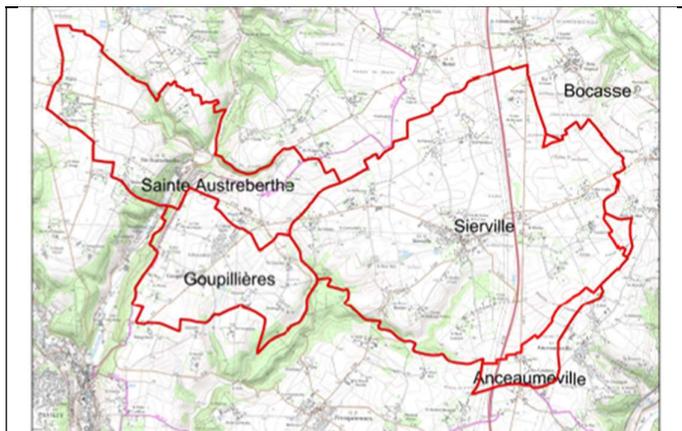
#### Etude PCAHD des sources de l'Austreberthe

En fin d'année 2016, une réflexion a été menée sur le choix d'un secteur du bassin versant pour l'élaboration d'une nouvelle étude de PCAHD.

Il a été décidé de retenir le territoire des communes de Sainte-Austreberthe, Sierville et Goupillières, soit environ 2700 ha. Le choix de ce secteur a été guidé par l'importance des phénomènes d'érosion qu'il rencontre.

Pour rappel, la première étude de PCAHD du Saussay en 2011-2012 abordait strictement les problèmes d'érosion, ruissellement et inondations.

La deuxième étude de PCAHD du Saffimbec de 2014 à 2016 a intégré de façon plus prégnante la protection de la ressource en eau potable, avec le BAC de Limésy en ligne de mire.



**Territoire choisi pour cette troisième tranche de PCAHD**

La philosophie de cette troisième étude de PCAHD est d'intégrer les enjeux de protection de la biodiversité avec la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue. L'année 2017 a consisté à établir un cahier des charges et à lancer une procédure de consultation. L'étude a été confiée au BET ALISE ENVIRONNEMENT. La première réunion s'est tenue en décembre 2017 avec une très forte participation des élus et des partenaires, preuve que les thèmes de l'érosion et de la biodiversité sont malgré tout mobilisateurs.



**Réunion de démarrage en mairie de Sainte Austreberthe**

### **Animation BAC**

Comme les années précédentes, il y a toujours, au niveau politique, un manque de reconnaissance du travail effectué par le syndicat sur ce thème et une absence d'association. Néanmoins, au niveau technique, le chargé de mission s'est attaché à prendre très rapidement connaissance de la nouvelle animatrice BAC au mois de juin avec visite du territoire et présentation de l'historique de la démarche et des actions en cours.

### **Opération de travaux d'aménagements d'hydraulique douce**

Pour rappel, la stratégie du syndicat depuis 2013 pour la mise en œuvre des aménagements d'hydraulique douce consiste à être à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre des travaux

en utilisant des fonds publics sur des parcelles privées. La Déclaration d'Intérêt Général (arrêté obtenu le 24 avril 2014) autorise le syndicat à réaliser ces petits travaux d'hydraulique douce de manière prioritaire sur les secteurs qui ont fait l'objet de Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce (PCAHD) et de manière ponctuelle sur le reste du périmètre du bassin versant en se basant soit sur les anciennes études ou sur l'expertise du syndicat.

Pour faciliter la réalisation de ces aménagements, le syndicat a fait le choix de fonctionner avec une entreprise de travaux spécialisée dans le cadre d'un marché à bon de commande s'échelonnant sur 4 ans (2014 à fin 2017).

Compte tenu que la DIG arrive à échéance, le syndicat a demandé sa prorogation pour éviter de repasser 1 an dans une procédure d'enquête publique.

Le marché à bon de commande de travaux d'HD de 4 ans arrivait également à échéance. Le syndicat a donc relancé une consultation d'entreprise fin d'année 2017 pour être opérationnel dès 2018. Cette fois-ci le marché à bon de commande est constitué de 2 lots (Lot hydraulique douce et lot mare). Il est prévu de notifier les marchés en début d'année 2018.

### **BV du Saussay**

Pour mémoire la première étude PCAHD avait été faite sur le secteur du Saussay en 2011-2012 avec un programme de travaux d'un montant de 262 000 € HT (composé de 57 fascines pour 1 770m de long, 46 haies hydrauliques pour 4 618m de long, 20 haies environnementales pour 3 200m de long, 6 talus de 851m de long, 14 mares et le maintien de 158 Ha d'herbage stratégique).

Sur ce secteur, l'essentiel de l'animation ayant été mené de 2013 à 2015. Aucun nouvel agriculteur ne s'est manifesté pour réaliser des aménagements. Il n'y a pas eu d'animation supplémentaire en 2017.

### **BV du Saffimbec**

Suite au PCAHD du Saffimbec, il a été réalisé en 2017, 2 séquences de plantation :

#### Mars-avril :

- Réalisation d'une haie hydraulique de 70ml
- Confortement d'une haie hydraulique existante sur 100ml
- Confortement de 2 fossés de transfert et enherbement de 27 et 330 ml avec de la fétuque hybride H1.

#### Décembre :

- Haie hydraulique de 88ml sur bandes de trèfles et fétuque

Cette fin d'année a aussi été l'occasion d'amorcer un projet sur la commune d'Auzouville-l'Esneval pour limiter les ruissellements qui arrivent au hameau du Bout de Bas. Les premières rencontres en présence du maire avec les agriculteurs ont été entreprises. Nous prévoyons de réaliser une dizaine d'aménagements sur ce secteur en 2018.

### **Hors PCAHD**

Haie hydraulique de 25ml sur BRF à Goupillières qui fait suite à une rencontre liée à une expertise de destruction d'herbage d'une parcelle.

## 9.2. Résolution de points ponctuels

De manière générale, après chaque évènement pluvieux important, le syndicat reçoit de la part des élus et des riverains, des demandes spécifiques liées à un problème d'inondation et de coulée de boue. Nous sommes également de plus en plus interpellés en cas de remblais conséquents.

Pour chacun de ces cas le syndicat se déplace sur le terrain pour se rendre compte de la problématique.

Si le problème rentre dans le champ de compétence du SMBVAS, ce dernier propose des solutions techniques et un accompagnement de l'agriculteur/commune pour la réalisation d'aménagements.

Sinon, le syndicat fait remonter les problématiques aux instances en charge de la compétence (le maire, l'Etat et ses différents services, le propriétaire privé, etc.).



Coulée de boue sur une RD à Emanville liée à une culture de pomme de terre



Traitement au glyphosate d'un accotement de voirie sur Bouville, départ de terre sur la voirie.



Remblai chez un particulier, glissement et coulée de boue sur la route principale dans la vallée à Villers Ecalles (fin du nettoyage de la voirie)



Remblai important sur une plateforme de stockage à Barentin.	Déboisement d'une parcelle de 5 Ha sur axe PPRI rouge et BAC de Limésy.
	
<p>Coupe à blanc d'un talus cauchois constitué de chênes de 200 à 300 ans sur plus de 300 m. Désarroi de la commune de Saint Martin Aux Arbres (!), du syndicat (car ce talus se situe sur un axe d'écoulement) et de la CCCA (car risque de destruction d'herbage sur le BAC de Limésy par la suite)</p>	

Exemple d'une parcelle inondable sur Cideville, BAC de Limésy :

	
<p>Voie SNCF Paris –Le Havre inondée en décembre 1999 par l'écoulement sur la droite de la photo</p>	<p>La zone inondable juste en dessous de la voirie pour ce même évènement en décembre 1999</p>
	

18 ans plus tard, nous sommes alertés par la commune car un remblaiement de la parcelle est en cours. Le syndicat met en garde le propriétaire de la parcelle pour ne pas modifier la nature de cet herbage (PPRI rouge, BAC de Limésy + bétaires...).

Exemple d'un axe de ruissellement majeur à Saint Paër :



Route communale emportée en mai 2000



Reconstruction



La nature reprend ses droits en amont de la route et les arbres poussent. L'entretien de ce boisement est nécessaire pour éviter la formation d'embâcles qui viendraient boucher le passage sous le pont et pourraient le fragiliser. Mais le propriétaire fait une coupe à blanc et laisse le bois sur place au lieu de l'emporter. Si mai 2000 revenait demain, il est fort à parier que ces souches constitueraient un embâcle sous le pont avec les mêmes conséquences.

Cela démontre que la mémoire des inondations s'estompe et que les différents gestionnaires/propriétaires n'ont pas cette conscience du risque et les réflexes qui vont avec.

### 9.3. Plan de réhabilitation des mares

Le SMBVAS souhaite redonner aux mares de son territoire une capacité d'accueil de la biodiversité et des qualités hydrauliques. Pour ce faire, le SMBVAS a lancé en 2012 le projet « Donnons vie aux mares ».

#### Diagnostics écologiques

Fin 2016, le 4ème appel à projet de réhabilitation de mares communales et privées a été lancé : diagnostics écologiques, travaux, suivi et pédagogie sont au programme. L'objectif est de faire diffuser les bonnes pratiques et les bons réflexes de gestion aux usagers et propriétaires de mares.

Des plaquettes et des affiches ont été distribuées en mairie. 10 nouvelles mares ont été retenues pour l'année 2017.

De plus, 1 diagnostic post travaux a été réalisé sur la mare de la Cour du Mont de la MJC de Duclair. Il n'y a pas eu de mare communale cette année.

Les 11 mares retenues ont fait l'objet d'un diagnostic écologique réalisé par le BET Vincent Simont. Une réunion de lancement a été organisée en février afin de présenter la démarche aux participants. Une réunion de restitutions des résultats sera prévue au courant du premier semestre 2018.



**Donnons vie aux mares !**  
Appel à projets  
Deuxième édition 2017

**Éléments clés**  
90% des mares ont disparu en 50 ans.  
Ce sont des milieux humides très riches en vie mais fragiles et menacés.  
Une vraie richesse pour votre environnement.

**A protéger d'urgence !**  
Depuis 2013, le Plan « Donnons vie aux mares » a permis de :  
- faire le diagnostic de 21 mares  
- mener des travaux sur 12 mares  
- organiser des sorties pédagogiques pour 10 écoles (Plus de 300 enfants)

**Objectif**  
Faire découvrir la richesse de ces milieux fragiles aux élus et citoyens à travers un réseau de mares exemplaires.

**Financiers**  
NORMANDIE eau SEINE NORMANDIE

**Vous avez une mare à réhabiliter ?**  
Le SMBVAS vous propose de :  
- Réaliser un diagnostic écologique (flore, faune) de votre mare.  
- Vous fournir une liste de préconisations d'entretien.  
- Réaliser les travaux de restauration nécessaires (curages, reprofilages des berges...)  
Ces travaux pourront faire l'objet de taux d'aide avantageux (entre 80% et 90%).

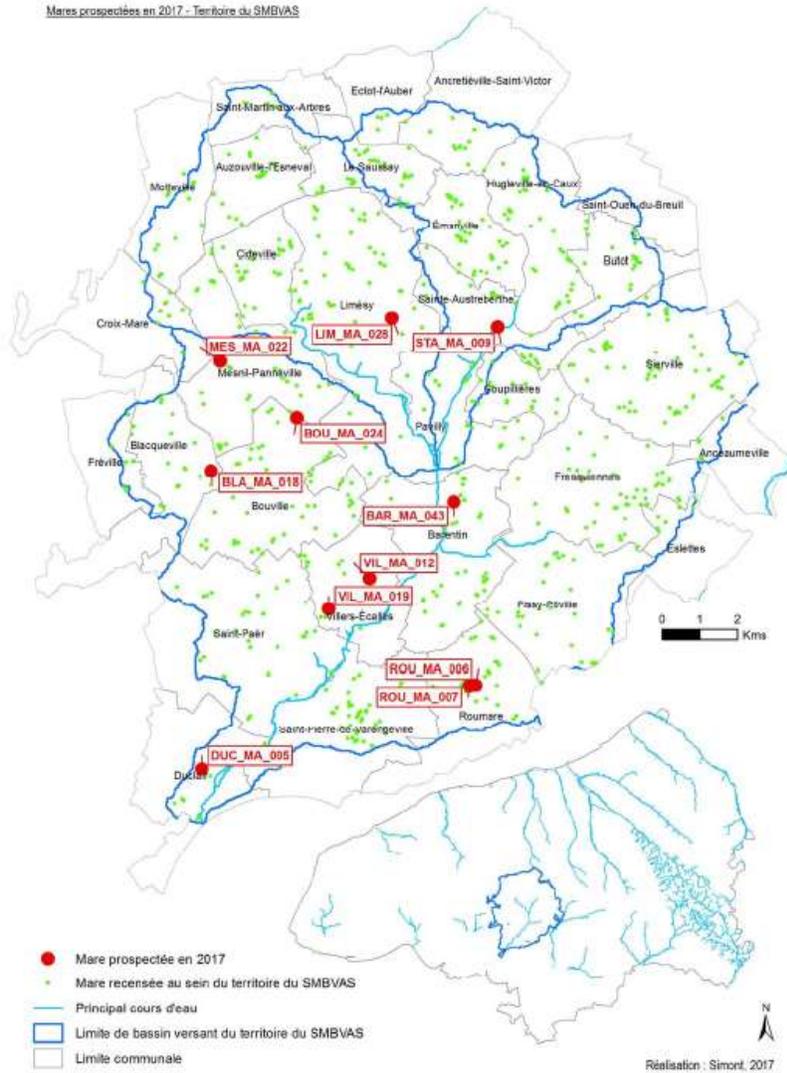
**En + pour les communes !**  
- Organiser des sorties pour vos écoliers et riverains.  
- Former vos cantonniers à la gestion différenciée.

Syndicat Mixte du Bassin Versant AUSTREBERTHE & Saif Fimbec

**Affiche adressée aux communes du territoire.**



Diagnostic écologique et plan de gestion des mares communales et privées du SMBVAS - Tranche 2017



Réalisation : Simont, 2017

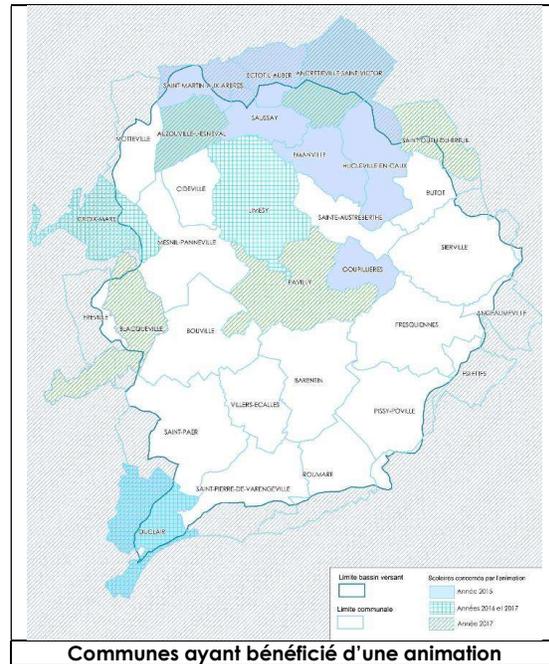
Mares étudiées en 2017

## Sorties pédagogiques

Depuis janvier 2015, le SMBVAS adhère à l'association d'éducation à l'environnement CARDERE.

Dans le cadre de ce partenariat **10 animations** auprès des scolaires ont eu lieu cette année dont 9 pour des classes de primaire (commune de Croix-Mare, Blacqueville, Saint-Ouen-du-Breuil, Ancretiéville-Saint-Victor et Auzouville-l'Esneval) et la MJC de Duclair soit un total d'environ **200 jeunes**.

Le but de ces animations est de sensibiliser les scolaires sur le rôle que jouent les mares dans la sauvegarde de la biodiversité. Il s'agit également de leur faire partager le diagnostic sur l'état de la mare et les améliorations nécessaires le cas échéant. C'est enfin l'occasion d'expliquer les actions du syndicat dans le cadre de son programme « Donnons vie aux mares ».



Lors de ces animations, le syndicat était représenté par Olivier Bordes, stagiaire de 6 mois sur le thème des mares (physico-chimie + pédagogie) dont le rôle consistait à accompagner Cardere.



## Travaux de réhabilitation

L'année 2017 est marquée par la mise en œuvre concrète d'un programme important de travaux de création et réhabilitation de mares.

Ainsi, 9 mares ont été réhabilitées. :



**Ancretiéville-Saint-Victor : Curage d'une mare à avec une pelle girafe**



**Butot : Service « après-vente » nécessaire lorsqu'un privé remet des poissons rouges dans la mare tout juste réhabilitée. Il faut resensibiliser les propriétaires**



**Croix-Mare : Travaux de curage d'une mare avec une roselière envahissante**



**Duclair : Restauration de la 2ème mare de la Cour du Mont**



**Fresquiennes : Restauration d'une mare privée située à proximité de l'école (action pédagogique à venir)**



**Goupillières : Fin de restauration de la mare communale, adoucissement de berges**



**Mesnil Panneville : Curage important d'une mare privée**

## **Création de mares**

En 2017, 1 seule mare a été créée. Il s'agit de la mare pédagogique du groupe scolaire André Malraux à Duclair.

Ce projet initié par le SMBVAS et le Directeur de l'école a été mené à bien par la Métropole de Rouen qui en a porté la maîtrise d'ouvrage.



**Mare pédagogique du groupe scolaire André Malraux à Duclair**

## **Problèmes de réalisation de 2017**

Créer des mares ou les réhabiliter n'est pas une science exacte. Il existe peu de retours d'expérience et malgré tout le soin apporté aux travaux, certains réajustements sont nécessaires.

Quelques exemples en 2017 :



**Travaux de sécurisation de la mare pédagogique d'Auzouville-l'Esneval (pentes trop fortes).**



**Les travaux d'étanchéité d'une mare privée à Fresquiennes sont à reprendre**



**Les premiers remplissages de la mare communale de Sierville, ont activé le karst, avec apparition d'un effondrement type bétoire. La mare tient l'eau mais le karst est à surveiller.**

### 🌿 Cas particulier de la mare communale de Croix-Mare

Il s'agit d'une mare de grande capacité qui récupère une partie importante des eaux pluviales de la commune qui se vidange actuellement directement dans une bétoire, le tout dans le périmètre du BAC de Limésy. De plus, dans le cadre de l'Aménagement foncier de l'A150, cette mare fait l'objet d'une mesure de travaux connexe sous maîtrise d'ouvrage communale consistant à améliorer son rôle hydraulique par rapport à une problématique d'inondations d'habitations tout en conservant le dispositif de vidange dans la bétoire. En 2016, le syndicat avait réalisé un diagnostic écologique de cette mare et mis en évidence son intérêt.

En 2017, le syndicat a accompagné la commune pour monter un projet et lui permettre de prendre en considération toutes les problématiques environnementales (hydraulique, ressource en eau souterraine, écologique et pédagogique). Selon les résultats de l'étude, il sera possible de trouver des co-financements en plus de ceux déjà prévus par le Département.

Un cahier des charges a été constitué et une consultation de maîtrise d'œuvre lancée. Il n'y a pas eu de réponses. Fin d'année 2017, des demandes de devis ont été faites pour le diagnostic et la restauration de bétoires ainsi qu'une campagne de traçage de bétoires.

### 🌿 Travaux à venir en 2018

Suite au diagnostic écologique du BET V.Simont de 2017 et des besoins ponctuels, le syndicat dispose d'une liste importante de mares à réhabiliter et à créer qu'il convient de prioriser.

De plus, suite à l'avancement du PRAM Normandie, la DREAL demande que les collectivités planifient leurs opérations afin d'avoir une veille sur la nature des travaux et leurs impacts sur la biodiversité à l'échelle de la région (arrêté si espèces protégés) et il sera demandé également de renseigner la base de données du PRAM au même titre que la BD castor pour l'hydraulique douce afin de respecter les procédures de versement des subventions pour les futurs travaux.

Conscient des enjeux et des attentes des partenaires techniques et financiers, le syndicat a tenu à alerter sur le fait que les démarches d'amélioration du potentiel écologique et le travail de sensibilisation se font sur la base du volontariat. Ce sont des démarches bien souvent dites « opportunistes » qu'il convient de ne pas alourdir en démarche en administrative.

Mares pouvant potentiellement bénéficier d'actions du SMBVAS d'ici 2019 :

Types de travaux	Nombre de mares
Créations de mares	9
Réhabilitation mares	23
Sensibilisation entretien sans travaux	4
<b>Total</b>	<b>36</b>

#### **Autres actions**

- Organisation de la Journée Mondiale des Zones Humides (école, garderie, IMP, propriétaires)
- Participation au PRAM
- Participation groupe mare ASYBA
- Stage Olivier Borde (Physico-chimie + animation) : l'encadrement du stage a été très difficile, personnalité complexe.

Une formation des cantonniers à la gestion différenciée est prévue en 2018. Elle sera organisée en partenariat avec le PRAM. Les communes ciblées en priorité sont celles dont les mares ont fait l'objet d'un diagnostic avec des préconisations de gestion.

## **9.4. Avis sur les projets de destruction d'herbage**

Un arrêté préfectoral datant de décembre 2014 demande aux 4 400 exploitations du département de faire une demande écrite préalable pour tout projet de retournements d'herbage à la collectivité compétente (en l'occurrence ici le SMBVAS), dès lors que l'herbage n'entre pas dans une rotation.

L'objectif de l'arrêté préfectoral est de permettre le dialogue entre l'agriculteur, la collectivité, faire prendre conscience des enjeux et proposer des mesures compensatoires si besoin. En l'état l'arrêté n'exige pas que l'agriculteur respecte l'expertise menée par la collectivité mais instaure une commission consultative.

En 2017, nous avons eu à traiter 10 demandes qui ont nécessité :

- 1 à 2 rencontres avec l'agriculteur sur le terrain,
- 1 déplacement seul sur le terrain,
- 1 rédaction de fiche d'avis,
- Le suivi de la mise en place des mesures compensatoires.

Les avis sont transmis directement à l'exploitant par courrier avec en pièce jointe :

- La carte de localisation
- La carte des parcelles, axe de ruissellements, enjeux et prescriptions à maintenir ou réaliser
- Une fiche d'expertise
- Autres documents annexes selon le sujet
- L'arrêté préfectoral du 24 janvier 2012 sur les bétouilles

Sur 10 demandes d'expertise représentant 41 ha :

- 1% avis favorable
- 47% avis favorable avec mesures compensatoires
- 52% avis défavorables

Étant donné que le ratio annuel des régions Normandie et Hauts-de-France calculés sur la campagne 2017 s'est dégradé de plus de 2,5 % par rapport au ratio de référence, un régime d'autorisation préalable à la conversion de prairies permanentes est mis en place dans ces deux régions pour les conversions de prairie postérieures au 1er juin 2017.

Cette procédure est complémentaire de celle du SMBVAS, qui lui, donne un avis sur la pertinence du retournement du point de vue érosion/ruissellement.

Il y a eu 2 fois moins de demandes en 2017 que les années précédentes avec une moyenne de 20 expertises par an ce qui pourrait s'expliquer par ce régime d'autorisation.

4 autres demandes d'exploitants, n'ont pas abouti vers une demande officielle de destruction (cas des prairies temporaire de + de 5 ans...) mais ont tout de même fait l'objet d'échanges entre le SMBVAS et l'agriculteur.

Le bilan de ces avis est en annexe 2.

Ce travail est toujours très difficile à mener, d'autant plus quand les règles dictées par la PAC changent subitement en faisant le « Yo-Yo » (régime de déclaration, autorisation) et qu'une partie des agriculteurs utilisent ce cadre réglementaire pour éviter qu'un herbage ne devienne permanent au titre de la PAC (au bout de 5 ans, un herbage temporaire est considéré comme permanent...).

L'heure du bilan :

A la demande de la DDTM76, un travail important de contrôle sur le terrain du respect des prescriptions du syndicat a été mené.

Quelques chiffres :

- 54 expertises menées depuis 2014,
- 5 jours pleins de terrain pour contrôler 100 parcelles agricoles,
- à peine ¼ des exploitants concernés par une ou plusieurs mesures compensatoires ont réalisé quelque chose.

Et depuis 2014 près de 30ha d'herbages ont été détruits sans demande d'avis au syndicat (soit 10% en plus de ce qui a été demandé).

Le bilan n'est pas très glorieux.

## 9.5. Réflexions sur la biodiversité

Le SMBVAS souhaite intégrer plus de biodiversité dans ses ouvrages et se faire le porteur de messages de préservation de la biodiversité.

Sans en faire son cœur de métier, il est possible d'intégrer ces démarches dans notre action au quotidien.

C'est dans cet esprit que plusieurs initiatives ont été menées ces dernières années :

- mise en pâturage de nos ouvrages,
- Plantation de jachères fleuries et d'arbres isolés sur nos ouvrages,
- création de mares sur nos terrains,
- reprise de notre patrimoine e haies et de fascines.



Installation d'un rucher école avec le CIVAM attendant à une prairie inondable sur Pissy-Pôville- Signature de la convention avec le CIVAM

Un nouveau pas a été franchi avec le CIVAM. L'un de nos ouvrages hydrauliques sur la commune de Pissy-Pôville, accueillera désormais un rucher école. Grâce à un partenariat

avec le CIVAM, association de sauvegarde de l'abeille noire, le Syndicat s'engage pour la sauvegarde de cette espèce locale en danger. En effet, 70% des cultures dépendent aujourd'hui des pollinisateurs comme les abeilles. Or, notre planète a perdu près de 90% de ces abeilles lors des 10 dernières années. Cette démarche environnementale du SMBVAS a donc un double objectif : s'engager pour la biodiversité dans ses missions quotidiennes et participer à la préservation des cultures sur le territoire.

Le rucher proposera des formations tout public, de la découverte de la ruche à la formation professionnelle pour futur apiculteur, afin de garantir la transmission des savoirs et de valoriser l'abeille noire.

Une réflexion est en cours sur les activités de chasse et préservation de la biodiversité ordinaire sur les sites du syndicat. En effet, suite à l'inauguration du rucher école, un propriétaire voisin a installé sur la propriété du syndicat, 2 miradors pour activité sportive de chasse de part et d'autre du rucher sans autorisation.

Ces 2 miradors ont été retirés suite à une mise en demeure du syndicat.

Cette séquence a été l'occasion pour le syndicat d'amorcer une réflexion sur la biodiversité, la chasse et les ouvrages zones refuges de la biodiversité.



## 10. COMMUNICATION, ECHANGES, GROUPE DE TRAVAIL

### 10.1. Création du « Centre Eau Risque et Territoire » (CERT).

Le CERT sera un lieu de centralisation de toutes les opérations de communication et sensibilisation du SMBVAS. Cela n'empêchera pas de faire des opérations hors les murs lorsque le sujet s'y prête.

Sur ce projet, l'année 2017 a été consacrée aux actions suivantes :

- Finalisation des dossiers réglementaires et autres démarches administratives,
- Lancement du chantier,
- Suivi du chantier à raison d'une réunion de chantier par semaine, et un passage supplémentaire au moins,
- Ajustements techniques et échange avec la Maîtrise d'œuvre,
- Suivi financier de l'exécution des travaux.



Le CERT – chantier en cours de finalisation

La livraison du site est prévue pour le mois de février 2018 (soit un retard d'1 mois) et le budget initial de l'opération n'a pas été dépassé (une moins-value de plus de 15 000 € est attendue).

Le SMBVAS a souhaité lancer une opération de financement participatif sur le CERT, dans l'objectif de rendre acteur du projet les administrés du territoire et les partenaires. Cette démarche s'est faite avec le partenariat de la Fondation du Patrimoine, qui a hébergé le projet et les dons en ligne sur son site internet. L'opération, initiée à la fête de la Nature, a duré 2 mois. Elle s'est traduite par la mobilisation des partenaires professionnels par mail, par la rencontre en direct des entreprises de la vallée, potentielles mécènes et du grand public lors de nos événements ponctuels et sur les réseaux sociaux. Ainsi sur la page Facebook du CERT, et sur le site internet du SMBVAS, chaque semaine pendant 2 mois, une nouvelle publication permettait de faire un zoom sur l'un des aspects du projet.

### Le Centre Eau Risque et Territoire

#### UNE MAISON RÉSILIENTE

**UN PROJET CONÇU POUR S'ADAPTER À L'INONDATION**  
Parce qu'il est possible de vivre avec le risque si on s'y prépare !

**UNE GESTION DES EAUX DE PLUIE À LA PARCELLE**  
Pour ne pas aggraver le risque

**UN REZ-DE-CHAUSSEE WATERPROOF**  
Permettant de laisser l'eau rentrer dans le bâtiment, tout en limitant fortement les conséquences sur le bâti

**UNE ZONE REFUGE**  
Afin de permettre aux agents et visiteurs de se mettre à l'abri en cas de crise

Pour en savoir + : RDV sur [www.smbvas.fr](http://www.smbvas.fr)

Un projet du soutenu par

### Le Centre Eau Risque et Territoire

#### AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**UN ACCÈS FACILITÉ POUR LES VÉLOS**  
Grâce à la voie verte Pavilly - Villers-Escalles qui dessert le site

**UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE DU PARC**  
Pour redonner sa place à la nature et à la biodiversité

**UNE RÉHABILITATION DU BÂTI EN BASSE CONSOMMATION**  
Permettant de limiter l'empreinte écologique du site

**UNE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ**  
Au travers de la mise en valeur du ruisseau de la mare pédagogique et des prairies humides

Pour en savoir + : RDV sur [www.smbvas.fr](http://www.smbvas.fr)

Un projet du soutenu par

Les jeudis du CERT sur Facebook

Cette opération a permis de récolter plus de 13 000 euros de dons, qui financeront une partie du projet.

Un important travail a également été mené afin de créer le sentier pédagogique du CERT. Il est décrit dans le paragraphe suivant.

Enfin, une visite de chantier a été organisée pour les élus du territoire, les financeurs et les riverains.

## 10.2. Créations de parcours pédagogiques

Le syndicat de bassin versant souhaite créer des parcours pédagogiques sur le territoire de l'Austreberthe. Ces parcours à destination des scolaires et du grand public feront partie intégrante des actions de communication développées par le syndicat dans les années à venir.

- Un premier parcours multithématique se situe sur le site du CERT,
- Un second parcours aura pour thématiques : « l'Eau : un atout et un risque »,
- Un troisième parcours aura pour but de mettre en valeur les mares communales du territoire qui ont bénéficié d'une réhabilitation.

### Sentier pédagogique du CERT

Ce parcours est situé sur le site du CERT. Il comporte 8 panneaux :

- o Présentation du CERT
- o Approche paysagère et historique
- o Lecture du paysage et implications sur la ressource en eau
- o Gestion différenciée des espaces
- o Ecosystème de la mare
- o Rivières et continuité écologique
- o Gestion des eaux pluviales
- o Risque inondation

La rédaction du contenu des panneaux et leur mise en forme a demandé un important travail qui a démarré en 2016 et sera finalisé début 2018.

Il s'est agi de vérifier les contenus détaillés des panneaux, le choix des illustrations, la rédaction, la charte graphique, etc.

Une réflexion importante a également été menée sur l'insertion du parcours dans le site, son accessibilité, son adaptation à tous les publics.

Enfin, un travail a été entamé sur la façon dont ce parcours va être utilisé. L'essentiel de cette réflexion va être mené en 2018.



### 🌿 Sentier pédagogique « l'Eau : un atout et un risque »

En dehors du CERT, un autre parcours fera écho à nos thématiques : « l'Eau : un atout et un risque ».

En effet, plus que jamais, il est nécessaire de rendre aux habitants « la mémoire du risque » : comprendre leur territoire, connaître sa sensibilité, savoir comment agir en temps de crise sont autant d'éléments que le syndicat souhaite leur transmettre.

Ce parcours prévoit en premier lieu de donner de la visibilité aux ouvrages du SMBVAS qui sont bien intégrés dans le paysage mais mal connus et mal compris par le public.

Deux types de panneaux seront élaborés :

- des panneaux complets réservés aux sites où le SMBVAS emmène régulièrement le public (scolaires, personnalités, élus, etc.) et également aux sites accessibles au public (centre-bourg, proximité de sentier de randonnée, etc.)
- des panneaux simples informatifs sur les sites moins accessibles, permettant ainsi de donner de la visibilité aux ouvrages et un minimum d'explications sur leur fonction.

Il prévoit en second lieu de passer par plusieurs sites d'intérêt pour la culture du risque notamment :

- L'entreprise Ferrero, emblématique de notre territoire, cette entreprise est soumise au risque d'inondation et a mis en place un certain nombre de dispositions de réduction de la vulnérabilité qu'il est intéressant de mettre en valeur.
- Le moulin de Villers Ecalles bénéficie d'un espace aménagé par la commune mais peu valorisé en termes de sensibilisation. Il permettra d'évoquer l'histoire de l'hydraulique industrielle, ses atouts et ses risques.
- Le Mémorial de l'impasse du Glu dont le site est déjà aménagé pour recevoir le public.
- L'ouvrage BO-O6 : cet aménagement a été réalisé dans le cadre de l'aménagement foncier de l'A150 piloté par le Département 76 et en lien avec un ouvrage de la direction des routes. Il est tout à fait exemplaire de la complémentarité des actions

entre volet agricole, aménagement du territoire, prévention des inondations et restauration des milieux humides

- Les sources de l'Austreberthe car elles sont à la naissance de notre rivière et de ses problématiques
- Le débouché de l'Austreberthe à la Seine pour parachever ce parcours est concerné par 3 types d'inondations.

Son élaboration a démarré en 2016. Actuellement, nous sommes en cours de :

- définition détaillée des contenus,
- choix de la mise en forme.

En 2018, il s'agira de finaliser l'opération de mise en œuvre opérationnelle avec l'aide d'un service civique dédié.

### 10.3. Création d'autres supports de communication

#### Création de supports de communication vidéo

Le SMBVAS a décidé de recruter un volontaire en service civique (24h/semaine) pour une mission de 8 mois. L'objectif de sa mission, démarrée au 1er décembre 2017, est de développer la communication vidéo du SMBVAS.

Deux axes seront notamment développés :

- la sensibilisation du grand public sur les missions du SMBVAS ;
- la capitalisation et la recherche de témoignages de personnes ressources ou d'administrés du territoire sur les inondations, ou encore l'histoire de la vallée.

Durant le 1er mois de volontariat, la volontaire s'est familiarisée avec la structure, son territoire et ses missions, et a produit une première vidéo sur l'exercice de gestion de crise mené dans le cadre du 2ème café-débat du Club PCS.



Prise de vue filmée de l'exercice du Club PCS

## Grand public : Journal Inf'eau n°6

Cette année, le SMBVAS a fait le choix d'externaliser la création du Journal Inf'eau à un prestataire. La trame du Journal 2016, le contenu et les photos ont été transmis par le SMBVAS au prestataire, avec l'idée de conserver le même format, afin de fidéliser le lecteur. Il a été édité à 19 500 exemplaires, à destination des habitants des communes du territoire, professionnels comme particuliers et des collectivités. Il sera distribué par les communes avec leur bulletin municipal de fin d'année 2017 ou début d'année 2018.

Au sommaire de ce numéro :

- la biodiversité : un sujet sur lequel le SMBVAS souhaite s'investir ;
- la réduction de la vulnérabilité du bâti aux inondations ;
- le CERT : les avancées du projet et l'ouverture prochaine.



Ce projet a été suivi par la Chargée de mission Culture du Risque, avec la participation de tous les agents du Syndicat.

Le journal est en annexe 3.

## Autres supports de communication

### BD financement participatif du CERT



### Roll-up du SMBVAS

Cette bannière déroulante permet d'afficher l'essentiel à savoir sur le SMBVAS lors de nos manifestations.

### Cartes postales « inondation »

Suite à la création en 2016 de la photothèque de crues en ligne, des « cartes postales » représentant des lieux symboliques du territoire inondé, ont été réalisées, avec pour objectif d'inciter le grand public à venir consulter le site.

Ces cartes (5 communes représentées) ont été distribuées dans les mairies concernées, ainsi qu'à l'office de tourisme de Duclair. Elles ont été distribuées, ponctuellement, lors de nos événements grand public (Fête de la Nature, réunions publiques PCS, etc.), ainsi qu'à nos partenaires.



**Votre commune a-t-elle déjà été inondée ?**

Découvrez en photos les inondations historiques de votre commune sur :

[www.smbvas.fr](http://www.smbvas.fr)



Syndicat Mixte du Bassin Versant  
**AUSTREBERTHE & Saffimbec**  
SMBVAS 116 Grand' Rue, 76570 LIMESY ☎ 02 32 94 00 74

Suivez nos infos sur :




La création de la phototèque de crues a été soutenue par :






**LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'AUSTREBERTHE ET DU SAFFIMBEC**

UNE STRUCTURE INTERCOMMUNALE EN CHARGE DE LA PREVENTION DES RISQUES INONDATION ET DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAUX

**Le territoire** 31 COMMUNES QUI ENTOURENT LA RIVIERE AUSTREBERTHE ET SON AFFLUENT LE SAFFIMBEC

Développement d'une zone de zones protégées par tous      Accompagnement des professionnels de l'agriculture (vins, légumes, agriculteurs) dans la zone d'agriculture de proximité

Création d'ouvrages de régulation des crues      Réhabilitation des zones humides et de la qualité de la ressource en eau

**Un bassin versant QU'EST-CE QUE C'EST ?**  
(Le bassin versant de l'Austreberthe)

L'écoulement des eaux se fait vers l'aval dans le sens de l'écoulement

L'écoulement des eaux se fait vers l'aval dans le sens de l'écoulement

**Quelques exemples des supports de communication élaborés : à gauche les cartes postales, à droite la bannière**

## 10.4. Evènements de communication organisés par le SMBVAS.

### 🌿 Grand public : Fête de la Nature 2017

Organisation de la troisième édition de l'évènement grand public du SMBVAS dans le cadre de la fête de la nature avec de nombreuses animations menées par l'équipe du syndicat appuyée par des prestataires.

Cet évènement s'est déroulé sur 3 journées :

- Une journée pour les professionnels : Opération « haies, arbres herbe : désherbons les idées reçues ». Visite d'une exploitation en collaboration avec les Défis ruraux.
- Une animation grand public « initiation à l'apiculture » constituant une porte d'entrée vers la notion de biodiversité.
- Une journée pour le Grand Public :
  - Stands de jeux / animation sur la biodiversité des milieux humides, la préservation de la ressource en eau, le risque inondation, stands créatifs autour de la nature



- Expositions sur le risque inondation et sur la préservation des milieux humides
- Goûter
- Apéro-Concert et sorties nocturnes...

L'organisation de cet évènement a mobilisé l'ensemble de l'équipe pour la création des supports de communication (affiche, espace dédié sur le site internet de la Fête de la Nature, invitations, etc.), la promotion de l'évènement (distribution de flyer, communiqué de presse, etc.), la recherche de sponsors et d'intervenants, la logistique, etc.

La fête de la nature 2017 a réuni près de 250 personnes dans une ambiance festive (contre 150 personnes pour la 2<sup>ème</sup> édition et 50 pour la 1<sup>ère</sup>).

### 🌿 **Scolaires et grand public : la Journée Mondiale des Zones Humides**



A l'occasion de la journée mondiale des zones humides, le 2 février dernier, le SMBVAS a, à Limésy, organisé une première animation grand public autour de l'exposition « Planète mare : îlots de biodiversité », prêtée gracieusement par le Conservatoire des espaces Naturels de Basse Normandie. Cette exposition porte un regard inédit sur les mares grâce aux photographies subaquatiques de François NIMAL qui permettent de découvrir toute la richesse de la biodiversité de ces milieux.

Trois publics ont pu plonger dans l'univers fascinant des mares :

- Les élèves de l'école Albert Malet de Limésy, à travers une animation pédagogique et la création d'une fresque « Ma planète Mare » dans le cadre des activités périscolaires.
- Les enfants de l'Institut Médico Pédagogique du Château d'Etennemare
- Une vingtaine de propriétaires de mares lors d'une soirée thématique. Elle a permis aux participants d'en apprendre plus sur ces milieux sensibles dans un cadre convivial. Le débat a été animé par Johann WATTIEZ, animateur du SMBVAS et l'écologue Vincent SIMONT.

### 🌿 **Grand public : les opérations « Adopte un arbre »**

En 2017, le SMBVAS a mené 2 actions grand public jumelles, en mars et novembre. L'objectif de ces deux journées était de remettre en état la zone humide d'ALBEA, à proximité du site du CERT, envahie d'aulnes et de saules qui gênaient les écoulements des eaux, tout en permettant aux habitants de bénéficier de ces arbres gratuitement.

Ces 2 opérations ont rencontré un vif succès, avec 100 arbres adoptés pour la 1<sup>ère</sup> opération en mars, et plus de 3000 pour la seconde en novembre. France 3 Normandie a réalisé un reportage pour le Journal télévisé régional. Au-delà de l'action gagnant-gagnant, cette

opération a permis à la structure de développer sa visibilité sur les thèmes touchant à l'environnement, et à amener des gens sur le site du futur CERT.

## #adopteunaulne !



**NOM : AULNE GLUTINEUX**

AGE : 3 ans environ (mais je peux vivre 150 ans !)

TAILLE ACTUELLE : 1.50m

LIEU DE VIE ACTUEL : Villers-Ecailles (74) - Nous sommes 100 aulnes à avoir poussé naturellement dans une zone humide gérée par le SMEVAS. Mais nous gênons les écoulements des eaux. Il va falloir démenager.

LIEU DE VIE SOUHAITE : Chez vous !



**CARACTERISTIQUES**

Mes qualités : nombreuses !

- ✓ Mes racines stabilisent jusqu'à 6 mètres de terre et j'améliore la qualité du sol
- ✓ Je retiens les nitrates afin qu'ils n'illient pas vers les milieux aquatiques
- ✓ Je sais m'adapter à toute situation : planté seul ou dans une haie : aucun souci pour moi
- ✓ Autonome, je n'ai pas besoin d'entretien
- ✓ Le froid ne me fait pas peur : je résiste jusqu'à -20°

Mes défauts : Aucun, bien sûr !

Ce que j'aime : Romantique, je vis d'amour, d'eau fraîche et de lumière !

**Pour m'adopter :**

Réservation obligatoire avant le 17 mars

- ✓ par mail à [agric@smevas.fr](mailto:agric@smevas.fr)
- ✓ par téléphone au 02.32.91.00.74

**GRATUIT**



**Venez chercher votre aulne**

**MERCREDI 22 MARS – 15h/18h**

Le lieu vous sera communiqué au moment de la réservation.

## #adopteunaulne !

100 aulnes adoptés

Merci !



Une opération menée par



Arbres gratuits, le paiement s'effectue par



Une opération menée par




Visuels pour les opérations « adopte un arbre »

### **Elus : Les cafés-débats du Club PCS de l'Austreberthe**

Dans le cadre du nouveau Club PCS, 2 cafés-débat ont été organisés par la Chargée de mission Culture du Risque en 2017. Le 1<sup>er</sup>, en mars, a porté sur l'alerte à la population. Le SIRACED-PC est intervenu pour rappeler le fonctionnement de l'alerte à l'échelle départementale et présenter le réseau de sirènes SAIP. Ensuite, la commune de Saint-Pierre de Varengville a présenté son moyen d'alerte privilégié, l'automate d'appel, et a fait une démonstration en direct de son fonctionnement. Les 11 communes participantes ont ensuite échangé sur leurs moyens d'alerte respectifs, et sur l'opportunité d'investir dans un automate d'appel.

Le 2<sup>ème</sup> café-débat, en décembre, a porté sur l'organisation d'une simulation de cellule de crise (voir paragraphe exercice). 13 communes ont participé, en tant qu'observatrices ou actrices.

Ces deux cafés-débat ont rencontré un vrai succès, tant sur la qualité que sur la quantité des échanges et partages entre les communes. Ils seront donc reconduits sur 2018, sur de nouvelles thématiques (information préventive, réserve communale, etc.).



1<sup>er</sup> café-débat du Club PCS de l'Austreberthe – Mars 2017

### 👉 Professionnels : Groupe de travail agricole du syndicat

Le groupe de travail agricole a été réanimé en 2017. En partenariat avec les Défis ruraux, le SMBVAS a organisé une sortie avec un petit groupe d'agriculteurs afin de présenter le modèle de l'agroforesterie sur une ferme pilote à Cressy (76). Cette sortie a fait l'objet de l'opération « haie, arbres, herbe : désherbons les idées reçues ».



Visite de la ferme de Cressy

### 👉 Professionnels : Petit déjeuner Entreprises et Inondation

Dans le cadre de la réalisation des diagnostics inondations des entreprises de la vallée, et du partenariat engagé avec la CCI et la CMA sur le territoire, la chargée de mission Culture du Risque a organisé en Juin 2017 un petit déjeuner « Entreprises et Inondations », à Pavilly.



Petit déjeuner Entreprises et Inondation – 2 juin 2017

L'objectif était de présenter aux entreprises les conséquences potentielles d'une inondation sur leur activité, ainsi que la situation hydrologique sur le territoire. Il s'agissait de leur montrer l'intérêt d'une préparation à l'inondation en amont, notamment grâce à l'identification des vulnérabilités du bâtiment et/ou de l'organisation.

L'entreprise FERRERO, inondée en mai 2000 est notamment venue témoigner de son vécu et des installations prévues suite à cet évènement.

Malgré l'investissement du SMBVAS, près de 400 invitations envoyées et un créneau horaire adapté, il est apparu une nouvelle fois complexe de mobiliser les entreprises du territoire sur cette thématique. Le SMBVAS regrette le relai partiel et l'implication relative des 2 chambres, et notamment de la CMA.

### 👉 Professionnels : Colloque « gestion des eaux pluviales »

Ce colloque était prévu pour l'automne 2017 en collaboration avec le SAGE du Cailly-Aubette-Robec. En cours d'année, il s'est avéré que les deux porteurs de cette action pour le SMBVAS et pour le SAGE allaient quitter leur poste avant la mise en place du colloque. Il a donc été préférable de reporter cette action.

Un travail de préparation avait néanmoins commencé mobilisant les animateurs du SMBVAS sur 3 réunions de travail, l'élaboration d'un principe d'ordre du jour et d'un déroulé de la journée de colloque, l'élaboration d'un questionnaire pour cibler les attentes du public prévu pour cet évènement ainsi que le traitement des réponses.

### 👉 Inauguration du rucher de Pissy Pôville

Décrit dans la partie 9.5.

### 👉 Projection du film du SAGE

Décrit dans le §2.3 relatif au SAGE.

## 10.5. Communication numérique

### 📌 Gestion d'une photothèque de crues

La photothèque a été mise à jour en Septembre, avec les photos transmises par des administrés du territoire, directement sur le site, ou à l'occasion de leur rencontre. Cette mise à jour a été rendue complexe par le changement d'interface web de l'hébergeur, rendant obsolète le mode opératoire rédigé par le stagiaire créateur de la photothèque.

La photothèque a aussi été l'objet d'une présentation au Réseau PAPI animé par le CEPRI, et de la création d'une fiche action sur le site de l'association d'éducation aux risques majeurs IFFO-RMé.

<http://www.risques-majeurs.info/fiche/creation-dune-phototheque-inondations-en-ligne-0>

### 📌 Refonte du site internet

Le site internet du SMBVAS a été remodelé début 2017 par la chargée de mission Culture du Risque, avec l'objectif de le rendre plus lisible et plus synthétique : modification de la forme, de l'esthétique et refonte des contenus.



Page d'accueil du site [www.smbvas.fr](http://www.smbvas.fr) – Décembre 2017

### 📌 Animation du compte Twitter du SMBVAS (@smbvas) et du Facebook SMBVAS et CERT.

Suite à la création en mai 2015 de la page Twitter du SMBVAS, la chargée de mission Culture du Risque anime cet outil dont l'objectif est de toucher un public large et de donner de la visibilité aux actions quotidiennes du SMBVAS. En Décembre 2017, le compte du SMBVAS était suivi par 248 abonnés (augmentation de 70% en 1an), ayant directement accès à nos actualités. Les abonnés sont principalement des professionnels ou des particuliers intéressés par l'environnement, la gestion des inondations ou de l'eau de manière plus générale. Le compte du SMBVAS trouve un écho positif sur Twitter, en témoignent les nombreuses rediffusions (retweet) de nos informations et messages.



Page Twitter du SMBVAS - @smbvas – Décembre 2017

En Décembre 2017, la page Facebook du SMBVAS compte 235 « J'aime », soit près de 3 fois plus qu'à la même période l'année dernière. Cela témoigne de l'importance de ce vecteur pour communiquer auprès du grand public sur les actions de la structure, et le sensibiliser à nos thématiques. Le public touché par cette page est différent de celui de Twitter. Il est, en effet, beaucoup plus proche géographiquement. Il s'agit principalement de communes du territoire ou voisine, et de riverains de notre territoire.

Enfin, la page Facebook CERT, créée en 2015, nous permet de donner de la visibilité à notre nouveau projet, et les personnes qui le souhaitent peuvent suivre l'évolution du projet et être au courant rapidement des actions menées. 232 personnes sont abonnées, soit 4 fois plus qu'en Décembre 2016. La page a notamment pris de l'ampleur suite au succès de la fête de la nature en mai 2016, et au financement participatif du CERT sur les mois de Juin et Juillet. Cette page a permis de mieux expliquer le projet CERT au grand public, et de lui montrer l'évolution des travaux au fil des mois.

## 10.6. Evènements hors syndicat

Le SMBVAS intervient dans un certain nombre d'évènements à la demande de partenaires afin de partager son expérience.

### 🌿 Participation à l'opération « trophées de l'hydraulique Douce » 2017 organisée par la CA76 et l'AREAS

Pour cette édition, nous avons proposé en 2016 à 10 exploitants de participer au concours.

L'animateur hydraulique et zones humides a rencontré chaque candidat pour lui présenter le dispositif et faire un tour de plaine pour voir l'état des aménagements. C'est une occasion pour discuter de nouveaux projets d'hydraulique douce.

En 2017, l'animateur a principalement participé au jury en expertisant 3 candidatures d'un autre bassin versant.



Cérémonie de remise des prix – trophées de l'hydraulique douce

- Malgré notre investissement, nous sommes déçus de cette opération dans la mesure où :
- Nous avons proposé à la CA76 de faire en sorte que les problématiques de Trame verte et Bleue soient intégrées à la réflexion, idée non retenue.
  - Il n'y a pas eu de concertation préalable sur le choix des indicateurs pour classer les candidats.
  - Les cultures de BLC étaient considérées comme des éléments d'hydraulique douce, alors qu'il s'agit de cultures ; la boîte à outil BLC ne fait pas consensus.
  - Les trophées ont été utilisés pour faire la promotion de la BLC.

#### **Participation au Grand Prix Culture du Risque**

Cette opération visant à promouvoir la culture du risque a été organisée par le Préfet coordonnateur de bassin Seine Normandie.

Nous avons présenté 3 dossiers dans 3 catégories différentes.

Nos dossiers n'ont pas été retenus mais nous avons été invités à présenter nos projets lors de la cérémonie de remise des prix en juin 2017.

L'ensemble des projets a bénéficié d'une publication sous forme de livret (cf. annexe 4).

-  Intervention lors d'un stage **Education Nationale** « Risques Majeurs et Développement Durable », avec pour thème « Identification, prévention et gestion des Risques Majeurs en Normandie : enjeux et acteurs » : intervention de 2h auprès d'enseignants du secondaire, développée autour de l'exemple de la gestion et de la prévention du risque inondations. 20 participants.
-  Intervention au sein du **réseau PAPI-SLGRI du CEPRI** sur la culture du risque : présentation Photothèque et CERT.
-  Participation à la réunion annuelle des **formateurs Risques Majeurs Education** à l'Académie de Rouen. Une réunion de rencontre et d'échange entre le Président du SMBVAS et la Référente Académique Risques Majeurs, afin d'aborder les possibilités de travail en partenariat entre les deux entités.
-  Participation à un **groupe de travail l'AREAS** sur la création d'une fiche Post-crue pour les Syndicat de BV. L'objectif de l'outil est de s'accorder sur les données à rechercher suite à un évènement pluvieux important (données hydrau, météo, conséquences, etc.), afin d'alimenter un retour d'expérience partagé à l'échelle départementale.
-  Participation au 6ème forum de la gestion des eaux pluviales de Douai – Exposé en collaboration avec la **FNCCR** sur la GEMAPI.
-  Participation au séminaire des animateurs SAGE au siège de l'Agence de l'Eau.
-  Présentation de la classe d'eau et du film du SAGE lors du dernier séminaire des animateurs SAGE organisé par l'AESN le 12/10/2017.

## 11. COORDINATION ET AUTRES

### 11.1. Autres missions de la coordinatrice

D'autres missions ont été réalisées en 2017 par la coordinatrice. Il s'agit de missions de coordination diverses principalement.

-  La coordination au niveau financier et budgétaire assurée en collaboration avec la secrétaire comptable du syndicat, en lien étroit avec la trésorerie et les financeurs. Ce travail correspond à la recherche de financements (établissement / visa des dossiers de subvention), d'élaboration du budget du syndicat, de suivi régulier du budget et de la trésorerie, avec points financiers sur les dossiers en cours avec la secrétaire comptable permettant d'établir le lien indispensable entre la partie technique et la partie administrative.

↩ La coordination du volet administratif correspond principalement à des points faits avec la secrétaire comptable sur la partie purement administrative des missions (tri, archivage, organisation, etc.). Cette partie intègre également les points faits sur la mission ACMO de la secrétaire comptable.

De même, la coordinatrice a consacré du temps à des actions diverses. Ces actions sont très variables (installations informatiques, courrier, rangements divers, etc.).

↩ Comités syndicaux : ce volet comprend la rédaction des rapports de présentations et des comptes rendus de bureaux et comités syndicaux, la préparation de ces réunions et la présence aux réunions.

↩ Recrutement et entretiens :

Les font également partie du rôle de la coordinatrice mais peuvent être également menés par d'autres collaborateurs : en 2017 a eu lieu le recrutement de la remplaçante d'Aurélié Bonafos sur le volet urbain. Il s'agit de Camille Godefroy, stagiaire au SMBVAS en 2017.

Ce temps est également dédié à la réalisation des entretiens de fin d'année.

Les réunions internes correspondent aux réunions d'équipe.

## 11.2. Formation et colloques

L'équipe a consacré un certain nombre de jours à des formations et colloques :

- Formation d'intégration pour 1 fonctionnaire titularisé
- Formation Enjeux de la communication territoriale
- Colloque 3B Build Back Better
- Journée gestion de crise de la DDTM
- 30 ans AREAS Participation au colloque de l'AREAS « ruissellement et risque inondation »
- Carrefour local de l'Eau, IDEAL, Rennes
- Colloque ARE Trame verte et bleu, Rouen
- Séminaire « Expérience PLUi », Métropole de Rouen, Rouen
- Formation « L'urbanisme et le risque inondation », CEPRI, Paris
- Séminaire AESN 22 mai
- AG du CEPRI
- Formation GEMAPI CEPRI

## 12. ANNEXES

**Annexe 1** : Récapitulatif des temps passés par Animateur

**Annexe 2** : Bilan des avis sur les retournements d'herbages

**Annexe 3** : Journal du SMBVAS

**Annexe 4** : Livret du grand prix « culture du risque »

**Annexe 5** : Revue de presse